

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2024

### Délibération n°2024-10 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2024

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2024.

**Nombre de membres votants : 25**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention(s) : 8

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

# Réunion du conseil d'administration

**15 MARS 2024**

## Procès-verbal

**Présidente du conseil d'administration** : Anne BOUVEROT

**Membres élus du conseil d'administration** :

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent puis procuration à N. SPASSKY à partir de 10 h 30	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
M. ABITBOL	Présent	B. LASA ILUNDAIN	Présente
E. COLLARD	Procuration à S. MANET jusqu'à 10 h 30		
J. SOUAMI	Présent		

<b>Collège 5 Doctorants</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
J. LEBRUN THAURONT	Présente	S. MANET	Présente
		S. PATIES- GORIZZA	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	N. CASTOLDI	Absent
C. FLORENTZ	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL	L. ENGEL	Absente
J. KHALFA	Présent	M. PITTET	Présente
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à A. BOUVEROT	X. LAZARUS	Procuration à J. KHALFA
J.-Y. MÉRINDOL	Présent	B. FAYE	Présent
M. ANDLER	Procuration à M. PITTET		

<b>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</b>	<b>Présent/Absent</b>
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
A. FUCHS	Absent
P. GOSSELIN	Présent

<b>Membres invités du conseil d'administration</b>	<b>Présent/Absent</b>
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présent
R. CARUANA	Présent
S. POULAIN	Présent
G. JOLY-JAGOT	Présente
D. BUTIGIEG	Présente
C. POLICAR	Présente

Assistaient également à la séance : Lorna KIERSZENBLAT, Erik BOULOIS, Frédéric GLORiant

## **ORDRE DU JOUR**

<b>I. Procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2023 .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL.....</b>	<b>6</b>
1. Présentation par le Directeur .....	6
2. Distinctions .....	16
<b>III. Points financiers.....</b>	<b>17</b>
1. Compte financier 2023 (vote).....	17
2. Budget rectificatif 2024 n° 1 (vote).....	19
3. Mesure école inclusive : tarification du restaurant pour les boursiers (vote).....	19
<b>IV. Les règlements internes .....</b>	<b>25</b>
1. Règlement intérieur (vote).....	25
2. Règlement des études du diplôme (vote) .....	25
3. Règlement de la vie étudiante (vote) .....	25
<b>V. Présentation du centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS) .....</b>	<b>29</b>
<b>VI. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique ..</b>	<b>34</b>
<b>VII. Points scolarité .....</b>	<b>34</b>
1. Exonération des droits d'inscription année 2023-2024 pour les doctorantes et les doctorants soutenant avant fin mars 2024 (vote).....	34
2. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2024 (vote) .....	34
3. Exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2024-2025 (vote) .....	35
<b>VIII. Questions diverses.....</b>	<b>35</b>
1. Les entrées et sorties au 45 rue d'ULM et le paiement échelonné des droits d'inscription .....	35
2. Enquête sur le bien-être et les conditions de travail des doctorants et doctorantes .....	36

*La séance est ouverte à 9 h 35.*

**Anne BOUVEROT** indique que le quorum de 15 membres présents ou représentés est atteint, avec 24 votants. Elle donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Catherine FLORENTZ à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Anne BOUVEROT ;
- Martin ANDLER à Marie PITTET ;
- Xavier LAZARUS à Jean KHALFA ;
- Edwin COLLARD à Stella MANET jusqu'à 10 h 30 ;
- Jean-Louis HALPÉRIN à Nathalie SPASSKY, à partir de 10 h 30.

Par ailleurs Anne BOUVEROT souhaite la bienvenue à deux nouveaux administrateurs :

- Martin ANDLER, qui remplace Marianne LAIGNEAU, ayant été élu président de l'A-Ulm, mais ne peut être présent ;
- Nicolas CASTOLDI en remplacement de Stéphane ISRAËL.

Anne BOUVEROT invite Nicolas CASTOLDI à se présenter.

**Nicolas CASTOLDI** se dit très heureux et honoré d'être présent aujourd'hui. Il a eu la chance de fréquenter ces murs il y a une vingtaine d'années. Il y étudiait la philosophie et suivait les cours d'un certain Frédéric WORMS sur Bergson, en préparant l'agrégation. Il a ensuite poursuivi une carrière administrative, notamment au CNRS à l'époque d'Alain FUCHS, et au ministère de la recherche à l'époque de Mme PÉCRESSÉ et de Mme VIDAL, dont il a dirigé le cabinet. Il travaille aujourd'hui à l'AP-HP, en charge des questions d'innovation et de l'évolution de son plus ancien hôpital, l'Hôtel-Dieu. Celui-ci a la chance d'accueillir un bel objet : la chaire de philosophie commune, portée par l'Assistance publique et l'École normale supérieure. Nicolas CASTOLDI se dit ravi d'avoir l'occasion de participer à la vie de l'ENS sous ce format.

**Anne BOUVEROT** indique que la présente séance est la dernière des administrateurs et administratrices nommés au titre des personnalités extérieures et des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS. La fin de mandat est fixée à juin 2024 et les élections auront lieu lors de la première semaine de juin. Elle les remercie tous.

D'autre part, Anne BOUVEROT précise avoir reçu et accepté des demandes d'adjonctions de points à l'ordre du jour, portés par :

- Edwin COLLARD, concernant les entrées et sorties au 45 rue d'Ulm, qui seront traitées par Frédéric WORMS lors de sa présentation des actualités de l'École, et le paiement échelonné des droits d'inscription, qui sera évoqué par Myriam FADEL dans le cadre des questions diverses ;
- Johanne LEBRUN THAURONT, sur le bien-être et les conditions de travail des doctorants et doctorantes, qui seront évoqués dans le cadre des questions diverses.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2023

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal.

Myriam FADEL remercie M. CHÉRON et M. ABITBOL de leurs observations relatives à la page 22, visant à insérer la prise de parole de M. FUCHS.

Nicolas CHÉRON, ayant noté que la remarque en question d'Alain FUCHS était assez violente, juge important de savoir comment elle a été retranscrite dans le procès-verbal.

Myriam FADEL indique que la phrase suivante a été insérée : « M. FUCHS déplore ce projet, qu'il considère comme anti-PSL ».

Anne BOUVEROT soumet le procès-verbal au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 21    Contre : 0    Abstentions : 1**

## II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

### 1. Présentation par le Directeur

Frédéric WORMS avait prévu de présenter les actualités aux deux échelles de l'École normale et de PSL, comme habituellement désormais, et le fera d'autant plus aujourd'hui qu'Alain FUCHS a présenté ses excuses pour son absence ce matin, car étant souffrant.

Frédéric WORMS souhaite la bienvenue dans ce conseil d'administration à Martin ANDLER, qui ne pouvait être présent, et Nicolas CASTOLDI. Il remercie également les administrateurs pour leur mandat et le travail accompli ensemble, y compris avec Marc MÉZARD. Il assure que les sujets pour lesquels le temps a manqué pour les traiter totalement ne seront pas oubliés. Ainsi, Nicolas CHÉRON aurait aimé en voir totalement aboutir un ou deux pendant son mandat, et il en sera question à la présente séance. C'est peut-être aussi le cas d'autres administrateurs, et la direction restera très vigilante. Par ailleurs, l'ENS attend beaucoup des élections de juin prochain, dont elle espère qu'elles seront très mobilisatrices. Elle connaît l'importance de cette instance et s'y implique.

En présentant l'actualité de l'École normale supérieure et de PSL, Frédéric WORMS insistera sur le fait qu'elle est d'abord celle de la recherche et à travers celle-ci de toutes les disciplines. Il dira un mot de la recherche proprement dite, en empiétant un peu sur le sujet qu'Emmanuel BASSET présentera dans un instant sur les distinctions, pour saluer notamment les quatre médailles d'argent décernées par le CNRS à des chercheurs exerçant à l'École, dont deux en sciences et deux en lettres. Chacune d'elles est importante mais leur ensemble est particulièrement symbolique pour l'ENS.

À cet égard, Frédéric WORMS tient particulièrement à féliciter Jean-Louis HALPÉRIN, qui a été reconnu par cette médaille d'argent. Même si la frontière entre les disciplines scientifiques et littéraires n'est que par convention, les disciplines littéraires étant scientifiques et les disciplines scientifiques faisant partie de la culture, il est important de comprendre cette reconnaissance. Elle confirme le sentiment de l'École, qui est parfois légitime, à savoir qu'elle est à la pointe de la recherche dans tous ses départements et disciplines.

Frédéric WORMS souhaite également souligner quelques avancées majeures, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. Le cluster IA présenté par PSL a été validé parmi les appels à

projets, avec un financement conséquent à venir, dont le montant n'est pas fixé et sur lequel le gouvernement, comme pour nombre d'autres sujets, vient de retirer un peu ce qu'il avait promis. En effet, ce financement, qui était prévu pour sept ans, ne le sera finalement que pour cinq. Deux septièmes doivent en être rabotés. Le gouvernement a même demandé aux porteurs du cluster IA de ré-établir un projet, en expliquant comment ils le réaliseraient sur 5/7<sup>e</sup> du dossier initial, ce qui entraîne un travail supplémentaire et inattendu. Ces annonces de financement, puis de contraintes, sont un peu déstabilisantes.

Frédéric WORMS évoque deux autres nouvelles, qu'Alain FUCHS aurait annoncées : la nomination en directoire, puis la veille en conseil d'administration de PSL d'une vice-présidente IA, en la personne d'Isabelle RYL, directrice du cluster PRAIRIE, qui sera renouvelé et prendra une ampleur majeure. À ce propos, PSL a pris la décision de prendre en location un immeuble à proximité de l'ENS pour loger l'IA, et notamment ses cours. La nomination Isabelle RYL est quelque peu inhabituelle. Elle est une sorte de super-chargée de mission, et il y en aura d'autres en humanités. Le titre de vice-président vise à donner à PSL un poids politique sur l'intelligence artificielle.

S'agissant du poids politique, Frédéric WORMS tient à saluer le rôle éminent joué par Anne BOUVEROT, qui vient de remettre, en tant que présidente de la commission de l'intelligence artificielle nationale, un rapport au Président de la République, intitulé « IA : notre ambition pour la France ». Frédéric WORMS la félicite à cet égard. Elle était citée dans ce domaine depuis très longtemps, et elle l'est aussi maintenant au titre de présidente du conseil d'administration de l'École normale supérieure. Celle-ci jouit de cette reconnaissance à travers Anne BOUVEROT, et l'Institut IA et Société, qui est au cœur du cluster, est également majeur.

Frédéric WORMS mentionne également un projet majeur d'équipement national de santé numérique, au sein de l'Institut santé numérique en société, porté par Emmanuel DIDIER et lancé officiellement la veille en tant que projet financé par le PEPR. Il réunit déjà quinze chercheurs et s'installe à Parisanté Campus. Il sera au cœur des enjeux de santé numérique. À l'instar de l'Institut IA et société, l'une de ses dimensions vise à affirmer que les questions sociales, politiques, éthiques et de justice ne sont pas des annexes en bout de course, après que tout a été fait dans les politiques publiques, mais doivent être au cœur du réacteur dès le départ. Cela vaut non seulement pour les données de santé, qui sont l'un des enjeux les plus sensibles en termes de souveraineté et de droit, mais aussi en matière d'éthique, de justice et pour tout le reste.

À cet égard, Frédéric WORMS indique qu'il évoquera prochainement devant le conseil d'administration des projets majeurs, à la charnière de la santé et de l'environnement. Il aurait nombre d'autres nouvelles à annoncer, concernant notamment des chaires portées par la Fondation.

S'agissant du cœur véritable de l'École, à savoir le lien entre recherche et formation, Frédéric WORMS doit être porteur d'une moins bonne nouvelle, voire d'une très mauvaise nouvelle, concernant l'interruption de l'école universitaire de recherche Translitterae, proposée après un rapport d'évaluation élaboré non par l'ANR, mais par une commission placée auprès du Premier ministre, qui a procédé à son expertise à mi-parcours. Frédéric WORMS n'a pas le temps de revenir en détail sur ce rapport, assez classique dans ses attendus, mais sa conclusion a été d'interrompre Translitterae et le Premier ministre y a immédiatement procédé.

Cet événement est très important négativement pour les humanités de l'ENS, de l'École nationale des chartes, de l'École pratique des hautes études et de tout PSL. Dès le début, l'École s'est mobilisée, et Frédéric WORMS en remercie Valérie THEIS, qui est en toute première ligne depuis la réception de la lettre du gouvernement par Alain FUCHS, pour analyser cet événement et surtout faire tout ce qu'il faut pour assurer la plus grande continuité possible. Celui-ci s'engage très fortement dans chaque réunion publique sur ce sujet. Cette prise en charge forte par l'ENS et PSL comporte trois degrés. L'École est l'établissement opérateur de Translitterae, mais d'autres sont

aussi concernés. Elle a grandement participé à la rédaction d'une lettre qui sera adressée à l'ANR pour aborder la négociation sur le budget EUR annuel de Translitterae, qui est retiré. Tout ce qu'elle a engagé officiellement sera maintenu. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Myriam FADEL qui a établi, avec Rénaud CARUANA et les services de l'École, la cartographie des financements engagés, tous confirmés par les services de PSL.

En outre, le LabEx TransferS était sanctuarisé dans Translitterae. Resté pérenne au sein de PSL, il n'est pas menacé par l'interruption. Comme Alain FUCHS l'a déclaré officiellement au directoire mardi dernier, tous les projets pérennes portés par Translitterae, tels que les masters ou les engagements pour les doctorats en sciences humaines, seront préservés. Il s'agit de reconstruire et de poursuivre les projets de formation et de recherche qui doivent et peuvent l'être, avec l'inscription dans de nouveaux programmes gradués de PSL, Translitterae demeurant l'un d'entre eux.

Frédéric WORMS mentionne un troisième cercle, qui concerne la réflexion d'ensemble sur les humanités. Un appel un peu « serpent de mer » du ministère est attendu. Une chargée de mission humanités a été proposée par Alain FUCHS : Anne-Marie TURCAN-VERKERK, directrice d'études à l'EPHE, qui a été vice-présidente recherche de PSL. Elle coordonnera tous les projets d'humanités de l'université et l'ENS a insisté pour que les conséquences de cette interruption de Translitterae soient au cœur de sa mission. La nomination de chargés de mission sur la santé et d'autres sujets transversaux interviendra sans doute à un moment. Mais il s'agit ici de la reconnaissance de cette dimension majeure par PSL, avec le Collège de France, l'École des chartes, l'EPHE et l'École normale. Elle a une responsabilité nationale et internationale à porter. Les EUR ont subi de petites frustrations, du fait qu'elles ne mobilisaient peut-être pas toutes les forces de tous les établissements autant que ce serait possible dans PSL.

Aussi, le souhait est de faire de cette contrainte, non une opportunité « magique » mais une sorte d'obligation de relance des humanités dans PSL, ce qui est absolument nécessaire et sera le cas. À cet égard, Frédéric WORMS remercie encore une fois toute l'équipe de l'ENS, en particulier Valérie THEIS pour ce suivi, l'inventaire de chaque sujet, la réponse à chaque demande. Les inquiétudes des doctorants et des chercheurs sont très grandes. Une telle nouvelle est assez rare. L'École travaille d'arrache-pied à ce sujet, et une dynamique peut réellement en ressortir.

Sur l'angle recherche et société, Frédéric WORMS souligne que l'École est en société et est aussi une société. Elle traite l'actualité sociale à travers la recherche, et seul ce qui passe par la recherche et par ses cadres peut se réclamer d'elle. Il en va ainsi, par exemple, de l'un des sujets les plus tragiques de l'actualité, le conflit que l'on peut encore appeler israélo-palestinien, qui prend différentes formes et est une guerre ouverte faisant de si nombreuses victimes, à propos desquelles l'ENS a exprimé d'emblée son émotion. Ce conflit y est traité d'abord dans le cadre de séminaires de recherche d'un genre nouveau, dont Frédéric WORMS remercie les initiateurs et celles et ceux qui les suivent. Il ne s'agit pas vraiment de séminaires d'élèves au sens classique, destinés aux normaliennes et normaliens scolarisés dans le diplôme. Ce sont plutôt des séminaires d'étudiants, par exemple mastériens et doctorants, autant que normaliennes et normaliens, validés par des départements.

Deux existent déjà, dont le premier, intitulé « Penser avec la Palestine », est parrainé par les départements de philosophie, de sciences cognitives, de géographie et d'histoire, et a un conseil pédagogique. Il constitue vraiment un cadre académique de réflexion, y compris sur les sujets les plus délicats, mais avec un véritable retour critique, un engagement et une validation par les collègues des départements, qu'il faut remercier. C'est le cas aussi d'un autre séminaire intitulé « A la recherche d'un discours commun israélo-palestinien », parrainé par deux départements. De même, le département de philosophie, et sans doute aussi le département d'histoire, porteront une initiative sur l'histoire et la philosophie de l'antisémitisme au XX<sup>e</sup> siècle, qui commencera par une journée d'étude prévue en mai prochain.

Le rôle de l'École consiste à construire ces cadres, avec ses critères, sur tous ces sujets et dans ses missions. Tout le monde comprend d'ailleurs que lorsque certains débats d'actualité externes à l'École rendent ces cadres difficiles, voire impossibles à faire voir et à tenir, cela nécessite parfois de se donner le temps, de reporter certains événements, qui pourraient brouiller ces distinctions, comme cela a été le cas récemment, et ce avec l'accord des organisatrices et organisateurs et des intervenantes et intervenants.

Frédéric WORMS souligne, comme il le rappelle souvent, en accord avec chacun ici, que la recherche suppose une École qui est non seulement engagée dans la société, mais est une société. De ce point de vue, il faut distinguer deux ordres d'activités, à savoir d'une part, les séminaires de recherche que l'ENS revendique, qui permettent de traiter clairement les sujets même les plus difficiles, et d'autre part, les associations, notamment étudiantes. Un point majeur de l'ordre du jour prévoit l'examen de trois règlements intérieurs, dont celui de la vie étudiante. Les associations étudiantes proposent des activités, parfois sur les mêmes sujets, mais elles ne relèvent pas de celles de recherche de l'École. Cette distinction est majeure. Les activités des associations étudiantes ont elles aussi un cadre, celui des règlements de l'ENS et de la loi républicaine, comme tout ce qui se fait au sein de l'établissement. Elles sont tout aussi vivantes, intéressantes et importantes, mais sont distinctes, avec leurs propres règles dans l'École.

Frédéric WORMS évoquera aussi quelques sujets très importants au titre de l'ENS comme société, en premier lieu la journée sur le thème de l'école inclusive tenue le 18 janvier dernier. Il s'agissait non de dérouler un grand programme sur l'inclusivité en général, ou sur l'École en général d'ailleurs, mais plutôt d'examiner, sujet par sujet, les points qu'elle peut améliorer, qui peuvent donner lieu à des sentiments ou des réalités d'inégalité, voire de discrimination dans certains cas. Cette journée a plusieurs suites. Avec l'accord d'Anne BOUVEROT, qu'il remercie, la direction s'est engagée à présenter en instance, de manière régulière, une sorte de bilan des mesures prises, comme cela est fait pour DimENSion durable. Ainsi, dès aujourd'hui, le conseil d'administration examinera une disposition relative à la diminution du tarif du restaurant à 1 euro pour les boursiers, qui a surgi pendant cette journée.

Une autre mesure déjà effective concerne la mise en place d'un groupe de travail sur les discriminations et les différents sujets susceptibles de concerner spécifiquement les étudiantes et étudiants internationaux, à la suite d'une demande portée par plusieurs d'entre eux. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Dorothée BUTIGIEG, directrice de la vie étudiante, et Cédric GUILLERME, directeur des relations internationales, qui pilotent ce groupe, avec tous les services de l'École. Il met en œuvre un programme très important et remettra un rapport en fin de semestre. Des mesures seront sûrement prises dès la rentrée, y compris sur ce qui a été fortement décrit comme des discriminations xénophobes, voire racistes, qui pourraient avoir lieu à l'École, avec des procédures pour les traiter.

Cela amène à la question des violences sexistes et sexuelles, dont il a été question lors de la journée de l'école inclusive, mais pas seulement. C'était déjà le cas auparavant et le sera encore. Des discussions publiques se sont tenues sur la connaissance et l'amélioration possible des procédures de traitement des VSS à l'École. La direction avait pris un engagement devant le conseil d'administration de dresser, en juillet, un bilan de la charte qui lui avait été présenté, ainsi que des mesures afférentes. Un ensemble de réunions, y compris publiques, auxquelles toute l'École sera invitée, a été lancé pour discuter des procédures existantes et de leur amélioration possible. Elles semblent extrêmement au cœur de l'École.

En outre, Frédéric WORMS signale, en remerciant les élus qui s'impliquent dans cette charge supplémentaire, que deux procédures disciplinaires sont en cours. Il ne dira rien d'autre à leur propos, car elles sont évidemment confidentielles. Mais chacun mesure la charge que cela peut représenter pour les administrateurs qui sont appelés à traiter ces dossiers.

S'agissant de ces sujets inclusifs, Frédéric WORMS remercie la fondation de l'École normale supérieure, qui l'aide beaucoup sur le dispositif « Femmes et sciences », lequel n'est pas ponctuel en vue d'une fête, d'un événement ou d'un colloque, mais constitue une question de fond. Anne CHRISTOPHE le porte comme tel. C'est un sujet durable, malheureusement, de disparités, d'inégalités, de biais majeurs. D'importants mécènes de la fondation apportent leur soutien en la matière. Le don majeur de Jean-Philippe et Élisabeth BOUCHAUD a été rejoint par celui, presque aussi majeur, de Citadel, qui finançait déjà des bourses d'excellence pour certains départements et qui a donné 200 000 € pour des activités « Femmes et sciences » de l'École, et surtout les bourses pour les étudiantes dans les disciplines scientifiques les plus inégalitaires.

Toujours en lien avec la recherche, Frédéric WORMS aborde le sujet de l'École, non seulement comme espace social dans la société, mais également comme institution. Le conseil d'administration examinera à nouveau des budgets contraints, liés à des contextes politiques extérieurs à l'ENS, et le règlement intérieur, qui a demandé un travail considérable. Il remercie, dès à présent, Myriam FADEL et Lorna KIERSZENBLAT, du pôle des affaires juridiques, pour les consultations qui ont eu lieu, de même que les élus qui ont relu le projet dans toutes les instances. Ce règlement a déjà été approuvé par le conseil scientifique et la commission des études et de la vie étudiante, de même que par le comité social d'administration (CSA).

Du côté de PSL, deux nouveaux établissements composantes ont été validés définitivement en directoire, puis la veille en conseil d'administration : l'ENSAD et de l'École d'architecture Paris-Malaquais. Cette évolution impliquera un changement des statuts de PSL, nécessaire à l'entrée de chaque nouvel établissement, leur liste faisant partie du décret statutaire. En principe, PSL s'entoure d'une étude juridique très approfondie et ce changement statutaire n'aurait pas besoin d'être examiné par les conseils d'administration de tous les établissements. Cependant, la direction le présentera à celui de l'ENS, même s'il n'y a pas d'obligation de vote sur ce point.

En outre, Frédéric WORMS se propose d'évoquer les événements stratégiques de PSL qui auront lieu dans l'année qui s'ouvre. En effet, des étapes majeures sont prévues en 2024 au sein de l'université, dont le conseil d'administration arrive au terme de son mandat à la fin de l'année, et la présidence en février 2025. La direction en tiendra les administrateurs de l'École informés au fur et à mesure. Un autre point important concerne la discussion avec les organismes de recherche, notamment le CNRS, l'Inria et l'Inserm, en vue d'une convention de site, mais aussi pour considérer PSL comme une université potentiellement pilote dans les nouvelles grandes dimensions de la politique de la recherche, décrites par le Président de la République dans un discours en décembre dernier.

À cet égard, Frédéric WORMS remercie Emmanuel BASSET pour la mise en place de manière un peu formelle du groupe Lettres Sciences de l'École, qui a traité la semaine dernière de PSL, avec tous les directeurs de tous les départements. Ce débat a été particulièrement riche et montrait un attachement très fort à PSL et à tout ce qu'elle apporte à l'ENS, de manière structurante, notamment sur les programmes gradués. Il a également discuté des aspects qui peuvent être améliorés, de ceux sur lesquels PSL ne répond pas ou peu, de l'idée forte, mais compliquée à mettre en œuvre, que c'est un échelon supplémentaire qui ne doit pas ajouter une couche supplémentaire, de la façon pour l'ENS de mener son propre travail de simplification. En tout cas, l'École est un acteur majeur au cœur de PSL, et le restera de manière à participer à des choix majeurs.

Frédéric WORMS conclura par la question posée par Edwin COLLARD, qu'il en a remercié lors de la réunion préparatoire avec les élus, car la direction n'avait pas pensé à l'inscrire à l'ordre du jour. Il s'agit de l'accès à ce campus au 45 et 43 bis rue d'Ulm. Des travaux ont été effectués dans l'entrée du 45, motivés par l'état de dégradation extrême, voire d'insalubrité, du lieu de travail des agents de sécurité. Non seulement l'accès bouchonnait tout le temps et posait de nombreux problèmes mais ces conditions de travail devaient être prises en compte. Ce n'était pas nécessairement visible, mais

c'était très important. Les travaux ont obligé à fermer l'accès au 45 et à en ouvrir un au 43 bis, entrée et sortie, avec des installations provisoires, vouées à être enlevées ou remplacées.

Il se trouve que ce nouvel accès, aussi désagréable soit-il, avec ses portiques et ses tourniquets, et aussi inhabituel soit-il, y compris en termes de déplacements à l'arrivée et à la sortie, a prouvé quelques avantages inattendus. Il permet d'abord une fluidité très grande, avec :

- une distinction des entrées et des sorties, alors que dans l'unique petit passage du 45, c'était très compliqué ;
- un accès pour les personnes à mobilité réduite, tout à fait indispensable, y compris légalement, et qui n'était pas possible avec les premières marches du 45 ;
- des enjeux de sécurité, le contrôle étant facilité.

Une discussion a été ouverte, notamment avec le service de sécurité de l'ENS, dont Valérie LAFOURCADE, que Frédéric WORMS remercie et qui maintient ces aspects vitaux pour l'École, avec des expériences de risques que parfois cette dernière ou l'internat ont dû subir. Elle a présenté des solutions pour la suite, dont chacune a été examinée et sur lesquelles elle a innové assez fortement. L'École se sert maintenant de la « technique Lafourcade », car elle a exposé les avantages et inconvénients des différentes solutions.

L'une d'elles ne comportait aucun inconvénient, et il était donc difficile de la refuser. À son examen très approfondi, avec une conscience des enjeux, une solution deux fois provisoire a été adoptée, au sens où le schéma immobilier de l'École peut impliquer des changements architecturaux plus profonds pour améliorer vraiment l'entrée telle qu'elle est. À l'heure actuelle, les personnes s'y croisent et la porte ne ferme jamais, avec 4 000 entrées et 4 000 sorties quotidiennes, sans aucune distinction, ni aucune sécurité. Il a donc été décidé provisoirement de réserver le n° 43 bis à l'entrée et à la sortie des personnes munies d'un badge de l'École. Les tourniquets en seront remplacés en septembre par des portes vitrées automatiques, comme dans tous les établissements. L'entrée des visiteurs et l'entrée et sortie hors heures ouvrables, ainsi que le soir et le dimanche, se feront toutes par le 45.

Ces décisions sont un peu frustrantes. Toute l'École, et Frédéric WORMS en premier, en a discuté en profondeur. Chacun sait qu'une fois les travaux menés, tout le monde profiterait d'une magnifique entrée au 45 traditionnel, qui est en plus l'adresse de l'ENS. On dit même « le 45 », et cela touche un peu au symbolique. C'est important et toutes et tous en sont très conscientes et conscients. Une décision provisoire a été prise pour cette solution, dont l'absence d'inconvénients est déterminante pour Valérie LAFOURCADE et ses services. Elle permet vraiment une plus grande fluidité et un certain nombre de points a semblé essentiel. Les tourniquets seront changés et une réflexion architecturale sur le campus est engagée, qui peut encore ouvrir l'accès par le 45 proprement dit. Telles sont les raisons pour lesquelles cette décision a été prise, qui répond maintenant à certains usages. Frédéric WORMS ne parlera pas de la proximité, quand on vient du RER ou en bus, et l'utilisation du badge y est plus facile, même si elle est un peu frustrante.

Frédéric WORMS a ainsi proposé une réponse à une question diverse, sur laquelle, comme sur tout le reste, il est à la disposition du conseil d'administration.

**Anne BOUVEROT** souligne que l'ENS est un lieu d'enseignement, de recherche et de société, comme il en a été question à plusieurs reprises dans ce conseil d'administration. Elle-même l'a évoqué à sa nomination en tant que présidente, car cela lui paraît particulièrement pertinent et vraiment important. Par ailleurs, les sujets politiques y sont traités dans le cadre d'un lieu d'enseignement, de recherche et de société, avec les critères qui leur sont liés.

**Marc CRÉPON** observe que la suppression de Translitterae n'est pas seulement une très mauvaise nouvelle. Elle est catastrophique, car ses financements étaient devenus, au fil des années, le nerf de la guerre pour une grande partie des activités de l'école littéraire. Ils étaient particulièrement importants pour les doctorants, nombre de post-doctorats et de contrats doctoraux étant offerts par Translitterae. Mais surtout, ceux qui travaillaient bien pendant leurs trois premières années, par exemple en rendant deux ou trois chapitres de leur thèse, avaient la possibilité d'obtenir une bourse qui équivalait à une 4<sup>e</sup> année. Toute une génération de jeunes gens, qui s'est programmée pour rédiger une thèse en quatre ans en disposant de cette possibilité, découvre six mois à peine avant la fin de leur troisième année que ce ne sera pas le cas, et c'est catastrophique pour elle. En outre, pour le public des doctorants, cette mesure réduit le nombre des allocations doctorales et ferme la porte d'un certain nombre de post-doctorats.

Nombre d'aspects étant à l'étude avec PSL, Marc CRÉPON s'enquiert des priorités de l'École pour sauver une partie des financements Translitterae, car cela est capital. Les étudiants, qui sont dans l'inquiétude, ont vraiment besoin de le savoir. Il demande si l'École et PSL envisagent des modes de compensation à cette suppression.

Marc CRÉPON suppose que certains membres du conseil d'administration ont lu le rapport catastrophique qui a entraîné la fin de Translitterae. Il est très étrange, si l'on considère avec quelques outils rhétoriques la façon dont il fonctionne. Il commence par énoncer de façon objective des appréciations positives sur nombre de points, qui sont systématiquement suivies par une appréciation subjective consistant à affirmer que tel ou tel aspect n'avait pas été bien vu, par exemple. Pour sa part, Marc CRÉPON n'a jamais lu un rapport autant à charge.

Connaissant un certain nombre d'acteurs de Translitterae, Marc CRÉPON sait qu'ils n'ont pas eu l'impression, lors de leur audition, d'une appréciation aussi catastrophique. Il y a ainsi quelque chose de très mystérieux dans la nature de ce rapport et la décision très brutale que ses auteurs préconisent. Tout le monde dans ce conseil n'étant peut-être pas au courant, il signale que cela a plongé les départements, les chercheurs et les étudiants dans un très profond désarroi et une grande perplexité.

Marc CRÉPON ne sait pas s'il est prévu de revenir sur ce sujet durant cette séance, mais il vaut la peine qu'on s'y attarde un peu plus.

**Jean KHALFA** souhaite savoir si l'École a les moyens à l'avenir, lorsqu'elle se lancera dans des programmes de ce type, de se prémunir contre de telles interruptions. Par ailleurs, il aurait été utile que le conseil d'administration dispose de ce rapport. Pour sa part, il ne l'a pas encore lu mais en a reçu des échos catastrophés.

**Frédéric WORMS** rappelle que Jean KHALFA connaît bien le sujet, car ayant présidé à deux reprises le conseil scientifique international Lettres et sciences humaines, qui a eu un regard sur Translitterae.

**Stella MANET** pourrait reprendre mot à mot les propos de Marc CRÉPON, ayant été sollicitée par des personnels de tous corps pour porter cette demande au sein de ce conseil. Elle remercie Frédéric WORMS pour le point très détaillé sur ce sujet. Il lui reste à transmettre les sentiments des collègues et les termes qu'ils ont utilisés, tels que « catastrophe », « la communauté reste abasourdie », « la violence », « une fin de non-recevoir », et une interrogation sans fin sur les raisons qui ont conduit à cette situation. Il n'y a que supputations et autres rumeurs, et Stella MANET souhaiterait que ce conseil d'administration reçoive une information substantielle et circonstanciée, s'agissant notamment de la lettre mentionnée par Frédéric WORMS, pour que les personnes trouvent des réponses à ce sentiment de désarroi. L'école littéraire est très impactée, des projets de recherche jusqu'à la bibliothèque, en passant par les laboratoires et autres écoles doctorales.

**Johanne LEBRUN THAURONT** remercie Marc CRÉPON pour sa question, et insiste sur la vive inquiétude des doctorants et doctorantes de Translitterae concernant tant les bourses de 4<sup>e</sup> année que les financements au cours de leur thèse, pour partir en mission, etc.

**Frédérique FLECK** remercie Frédéric WORMS d'avoir présenté des éléments relatifs à l'actualité à Gaza et salue les actions entreprises au sein de l'École pour réfléchir à cette question. Même si scientifiquement, cette dernière n'est pas à même d'agir, elle ne peut pas non plus rester aveugle face à cette situation très grave. Aussi, Frédérique FLECK voudrait savoir si l'ENS envisage des actions en la matière et si elle a des liens avec des institutions israéliennes, à travers lesquelles elle pourrait éventuellement exercer une pression en vue d'y faire cesser le massacre des civils et des enfants.

**Jean-Yves MÉRINDOL** découvre la fin de l'école universitaire de recherche Translitterae et n'a pas d'avis de fond sur la raison de sa suppression. Cependant, il souhaite émettre quelques remarques d'ordre général. Il est normal, et même essentiel, que des programmes puissent être financés et ensuite arrêtés, car la recherche et l'enseignement supérieur ne peuvent pas continuer à fonctionner sur un renouvellement indéfini de l'existant. La situation est de nature un peu différente en l'occurrence, car cette décision concerne une institution, et lui échappe. De manière générale, il s'agit d'un dispositif national, où une partie des décisions structurantes relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche échappe aux institutions de recherche, et ce de façon grave.

Jean-Yves MÉRINDOL a souvenir d'avoir dirigé un LabEx ayant fait l'objet d'une évaluation très négative, qu'il trouvait très injuste. À l'époque, il avait pu obtenir une deuxième évaluation en faisant valoir des arguments, qui a conduit à une position intermédiaire et de soutien. Le LabEx a ainsi pu être maintenu. Aussi, il se dit choqué par ce système extrêmement brutal, de façon générale, encore une fois sans être capable d'en juger la pertinence sur le fond. Quand quelque chose de structurant pour une institution apparaît, celle-ci doit avoir la main et trouver des solutions pour aller dans le sens de la disparition, mais avec des systèmes intermédiaires pour résoudre des problèmes de bourses par exemple, parce qu'elle est convaincue des arguments donnés. Elle peut aussi aller, au contraire, dans une direction différente, parce qu'elle n'est pas convaincue, et elle obtient elle-même un dispositif d'évaluation scientifique, qui indique autre chose.

Jean-Yves MÉRINDOL convient que sa remarque est plutôt pessimiste mais elle se double d'une suggestion à PSL de demander une évaluation scientifique autonome de Translitterae, sans passer par les dispositifs ministériels qui ont abouti à sa suppression.

**Belen LASA ILUNDAIN** fait part de la préoccupation des mastériens qui l'ont sollicitée concernant l'arrêt des aides à la mobilité ou spécifiques, qui met en péril l'égalité parmi les élèves, dont certains ne bénéficient pas des mêmes chances, en particulier pour la recherche en histoire.

S'agissant de la journée de l'école inclusive, Belen LASA ILUNDAIN indique que certaines associations de l'École ont organisé une contre-journée, comme la direction le sait certainement. Elle a donné lieu à la création d'un journal qui paraîtra dans peu de mois, et s'appelle *ConvergENS*. Quasiment toutes les associations, notamment Ecocampus ou migrENS, avec qui le journal sera créé, aimeraient faire un retour de leur propre expérience, de ce qu'elles savent et expérimentent, ou de ce à quoi elles sont confrontées, notamment en matière de VSS, et de toutes les difficultés qui peuvent, au-delà de la procédure, amener à ne pas parler de ces choses dans l'École. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de viols, d'agressions, d'intimidations ou de menaces de professeurs, qui se répètent, en particulier dans certains départements, comme celui de philosophie. Ces associations ont de nombreuses propositions, sur lesquelles les discussions peuvent être difficiles mais sont nécessaires. Ce n'est pas seulement une question d'égalité virtuelle, mais aussi de santé.

Aussi, Belen LASA ILUNDAIN propose la tenue d'une réunion entre la direction, l'administration et les représentants et représentantes de ces associations, pour pouvoir discuter plus longuement de

ces sujets, de même que d'autres, comme l'accès aux locaux et les conditions d'activité de ces associations.

*Jean-Louis HALPÉRIN quitte la séance à 10 h 30.*

**Frédéric WORMS** note que ce tour d'horizon soulève de nombreuses questions majeures. D'autres occasions se présenteront pour les approfondir, en particulier lors de la réunion suggérée par Belen LASA ILUNDAIN, qui s'inscrit parfaitement dans le contexte de celles que la direction est en train de programmer et auxquelles elle avait déjà prévu, avec Charlotte JACQUEMOT, référente égalité hommes-femmes, et Dorothee BUTIGIEG, directrice de la vie étudiante, d'inviter les associations étudiantes. Aussi, Frédéric WORMS suggère de lui signaler d'éventuels oublis à cet égard, sachant que non seulement tous les sujets peuvent être discutés, mais ils sont aussi pris en charge par des procédures. Celles-ci ne sont peut-être pas suffisamment connues, mais la charte prévoit bien tous points d'entrée dans les sujets concrets.

Frédéric WORMS rappelle que certains de ces sujets sont généraux, et pour ce qui concerne les cas individuels, des procédures existent. Aussi, il souhaite distinguer tout à fait clairement ces deux ordres et met en avant la prise de conscience de l'École depuis quelques années. Marc MÉZARD avait lancé un plan en la matière, et PSL une enquête. Un bilan sera dressé au prochain conseil d'administration et les réunions proposées auront eu lieu d'ici-là.

En réponse à la question de Frédérique FLECK, Frédéric WORMS observe que l'École n'est pas un acteur politique en tant que tel, comme l'a souligné la présidente. Elle agit dans le cadre de ses missions et a des interactions concrètes avec les acteurs concernés. Les étudiants entrent en contact avec ceux de différentes universités, notamment palestiniennes, et ont écrit à ce sujet à la direction. Celle-ci sait qu'ils participent, en tant que groupes d'étudiants de l'ENS-PSL, à des relations suivies. Les uns et les autres ici ont aussi des relations avec des collègues. Encore une fois, l'École agit, mais dans le cadre de ses missions, et ses séminaires ne sont pas sans être des actions. Tel est le principe en la matière et d'autres moments se présenteront aussi pour en discuter de manière plus approfondie.

S'agissant de Translitterae, Frédéric WORMS relève que de nombreuses questions ont été posées, et c'est légitime. Un certain nombre de réunions est prévu et l'École discute avec toutes les actrices et tous les acteurs. Cela représente un travail énorme, notamment de la part de Valérie THEIS. Les points soulignés par les intervenants mettent en avant le côté sidérant de ce rapport sur un point très précis, sans même en venir à sa rhétorique générale. L'EUR Translitterae avait pour but d'articuler recherche et formation. La partie recherche qu'était le LabEx n'est pas perdue grâce à PSL, et de ce point de vue, l'École doit se féliciter d'en faire partie. Les LabEx ont été pérennisés et leur financement maintenu.

Frédéric WORMS souligne que les auteurs du rapport insistent curieusement sur l'insuffisance de l'articulation recherche-formation, en soulignant que cette EUR est restée trop proche d'un LabEx, sans être transformante pour les étudiants. Ils regrettent de ne pas avoir une sorte de témoignage de l'attachement de ces derniers, alors qu'ils n'ont pas demandé à les rencontrer. Depuis l'interruption, et comme les intervenants en ont témoigné au nom des mastériens, des doctorants et des post-doctorants, l'attachement des étudiants apparaît non seulement de manière flagrante, mais aussi unanime et universelle. Il y a donc là un contresens.

De même, Frédéric WORMS tient à souligner que la direction de l'École et PSL ont beaucoup insisté auprès de l'EUR pour qu'elle prenne en charge les aspects de formation. L'ENS a discuté avec l'université et Translitterae de ces bourses de fin de doctorat, qui sont une invention majeure de l'EUR, en lien avec la pandémie. C'était un moment de rééquilibrage obligatoire entre un financement de la recherche, qui pouvait être, sur le modèle du LabEx TransferS, un soutien aux activités des laboratoires, et une activité de soutien aux étudiants. La pandémie avait interrompu

beaucoup de choses mais a rendu majeure l'aide à ces derniers. C'est ainsi qu'est apparu le renforcement des bourses, des nouveaux contrats doctoraux et des post-doctorats.

Frédéric WORMS insiste sur le fait que l'ENS a accompagné cette évolution majeure pour les étudiantes et les étudiants, qui était au cœur du projet, et le rapport est particulièrement injuste à ce sujet. Il souligne que cela constituera aussi le cœur de ce qui sera maintenu. Il pourrait poursuivre sur la question, mais juge important que le conseil d'administration entende également Valérie THEIS à cet égard.

*Edwin COLLARD rejoint la séance à 10 h 33.*

**Valérie THEIS** rappelle que l'École n'a aucune capacité d'action directe vis-à-vis de l'ANR, puisque le contrat était passé avec PSL. Elle mène simplement un travail préparatoire pour aider les collègues aussi bien dans la négociation avec l'agence que dans celle avec PSL pour la suite. La priorité pour l'ENS tient à la sauvegarde de toutes les actions concernant les masters et les doctorants. Les activités de recherche sont aussi très importantes, mais elles viennent quand même dans un second temps par rapport à ce qui est structurant dans la formation par la recherche des étudiants de l'École normale. Son action est donc entièrement organisée dans ce sens.

En réponse à la question des financements à court terme, Valérie THEIS explique que l'ENS peut demander à l'ANR la prise en charge de ceux qui ont déjà été engagés, ou arbitrés et non engagés, jusqu'à la fin de l'année universitaire. En effet, il est inédit, à date, d'arrêter un programme de cette taille en cours d'année, sans un programme de cessation progressive d'activité. Cela n'est jamais arrivé. Aussi, l'École espère vraiment avoir gain de cause, y compris pour la prise en charge des contrats doctoraux, dont certains ont commencé en septembre et devaient se poursuivre jusqu'en 2026.

L'ENS espère vraiment être soutenue de ce point de vue par l'ANR, où ses interlocuteurs étaient, pour beaucoup, très surpris eux-mêmes par cette décision. De toute façon, elle ne peut rien espérer de plus, au-delà de la prise en charge des actions de l'année universitaire en cours et des contrats de travail. Sa seule ressource, à court terme, tient au soutien de PSL pour que les crédits de l'ancien LabEx TransferS soient majoritairement réorientés vers des actions de formation par la recherche et de recherche en faveur des SHS. Elle espère donc qu'Anne-Marie TURCAN-VERKERK, qui sera en charge de la mission SHS, la soutiendra de ce point de vue.

Par la suite, il faudra rebondir le plus vite possible vers d'autres formes de financements, faire appel à ceux de l'ANR, espérer que l'AMI SHS, annoncé depuis des mois, sortira et permettra de proposer des projets ambitieux en la matière à l'échelle de PSL. Telles sont les perspectives. S'agissant de l'évaluation du PG Translitterae, elle est en cours à l'intérieur de PSL. En réalité, un double processus d'évaluation à mi-parcours des EUR et de tous les PG de l'université est en cours, avec des modalités différentes. Ainsi, les étudiants sont représentés et sont entendus dans l'évaluation des PG, et c'est fondamental. Cela donnera sans doute lieu à des propositions éventuelles de réorganisation.

Ce processus existe et l'ENS espère qu'il contribuera aussi au rebond de ses communautés. Mais pour l'instant, tout le monde est frappé par une forme de sentiment d'injustice, parce qu'un très beau travail a été mené par tous les collègues. Le rapport du conseil d'experts internationaux souligne que les étudiants sont tous excellents, que tous les post-doctorants ont trouvé une insertion professionnelle. Cela donne l'impression qu'ils payent pour des fautes qu'ils n'ont pas commises. La direction partage entièrement les interrogations des membres du conseil d'administration sur les raisons de cet arrêt brutal, mais n'a pas de réponse. L'École s'est entendue dire qu'elle aurait pu sans doute faire aussi bien sans les financements de ce programme, puisque tant les étudiants que les enseignants-chercheurs et les chercheurs sont excellents. Malheureusement, il apparaîtra très rapidement dans les mois qui viennent que même avec des collègues et des étudiants excellents, elle ne peut pas faire aussi bien sans le financement de ce programme EUR.

**Stella MANET** s'enquiert de la possibilité de disposer de la lettre adressée à PSL et d'avoir communication dans cette instance de l'inventaire catastrophique des conséquences de cette suppression pour l'école littéraire, lorsqu'il aura été finalisé par Myriam FADEL et Rénald CARUANA.

**Valérie THEIS** juge fondamental que la direction revienne sur les suites, dès qu'elle aura reçu un retour de l'ANR et aura avancé avec PSL. Pour ce qui concerne la lettre, pour l'instant, elle n'a fait que des propositions et il appartient à l'université de les prendre en compte ou pas, et de transmettre à l'ANR. Il faut donc attendre le retour de PSL.

**Frédéric WORMS** remercie Valérie THEIS, qui a répondu à nombre de questions.

**Jean KHALFA** pense que l'École devrait faire une déclaration pour contester l'argument selon lequel elle n'a pas besoin de financements parce qu'elle est excellente, car celui-ci va à l'encontre de toute politique de la recherche

**Frédéric WORMS** fait valoir que l'École ne fait de déclarations que sur ce sujet en ce moment, publiquement avec PSL, dans les ministères et partout, et cela vaut pour tout le budget. On ne peut pas dire que l'ENS est excellente et essentielle pour la recherche française, ce qui est le cas dans tous les domaines, et l'amener au point critique où elle est, avec ou sans l'EUR Translitterae, et encore pire sans qu'avec elle. L'École savait qu'un atterrissage devait être négocié, car Translitterae était provisoire de toute façon, comme l'a souligné Jean-Yves MÉRINDOL. D'ailleurs, l'un des effets latéraux est que PSL a lancé un appel à grands projets de recherche, dans lequel les collègues de l'EUR se sont impliqués moins que d'autres puisqu'ils avaient la garantie que le système de Translitterae continuait. Cette discussion devra sans doute se poursuivre à d'autres moments. Frédéric WORMS a conscience que ce sujet est majeur. Cependant, le conseil d'administration doit également en examiner d'autres.

**Belen LASA ILUNDAIN** demande si la communauté étudiante peut entreprendre une action, avoir une prise de parole sur ce sujet, qui lui tient à cœur.

**Frédéric WORMS** remercie les étudiantes et les étudiants, qui peuvent mener des actions non seulement légitimes, mais aussi utiles. Ainsi, les élus de l'ED 540 ont écrit à la directrice de la recherche de PSL, qui les a reçus, et cela a été utile et très important. La direction de l'École est également disponible, et toutes et tous ici sont du même côté et se complètent parfaitement. Frédéric WORMS pense que cette suggestion peut être tout à fait utile, et invite les élus étudiants à en entretenir la direction. De fait, affirmer dans ce rapport que l'attachement des étudiants est douteux est le comble de la mauvaise foi.

**Valérie THEIS** partage entièrement cet avis. Tout le soutien que les étudiants peuvent apporter sera vraiment apprécié. L'action des doctorants de l'ED 540 semble en effet porter ses fruits, PSL s'étant engagée à réfléchir à la possibilité de la prise en charge d'un certain nombre de ces bourses de 4<sup>e</sup> année de thèse. Elle espère que cela aboutira. Aussi, Valérie THEIS remercie les élus étudiants pour tout le soutien qu'ils pourront apporter notamment pour contredire ce rapport, qui sous-entend que les étudiants n'ont peut-être pas tant bénéficié que cela des actions de l'EUR.

## 2. Distinctions

*Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse.*

### III. Points financiers

#### 1. Compte financier 2023 (vote)

**Myriam FADEL** signale que les administrateurs ont reçu les documents relatifs à ce point en deux temps, avec la version provisoire puis la version définitive, le 12 mars, car la direction attendait le blanc-seing des commissaires aux comptes. Par ailleurs, lors de la réunion préparatoire avec les élus, une question pertinente a été posée concernant l'impact de l'annonce par Bruno LE MAIRE d'une coupe de 10 milliards d'euros dans le budget de l'État. Ayant posé la question au ministère de tutelle, et plus particulièrement au contrôle budgétaire, Myriam FADEL a reçu la réponse suivante, dont elle donne lecture : « *Pas d'impact pour la pré-notification 2024, sans doute des opérations immobilières étalées dans le temps* ».

Myriam FADEL explique que l'ENS reçoit son budget en plusieurs étapes : une pré-notification en décembre, une notification intermédiaire en juillet et une notification définitive en fin d'année. De toute façon, la direction reste positive, la ministre ayant annoncé que cette coupe toucherait les réserves du ministère. Or les abondements de la subvention pour le fonctionnement de l'École pour l'année 2024 n'en relèvent pas.

Par ailleurs, Myriam FADEL remercie le nouveau commissaire aux comptes, qui a la lourde charge de remplacer Isabelle LE LOROUX. Celle-ci a accompagné l'ENS durant de nombreuses années. Ses remerciements vont également à tous les services, pour avoir réussi à faire atterrir le compte financier avec SIFAC, car c'était un challenge.

Enfin, Myriam FADEL indique que pour la deuxième année consécutive, le budget de l'École est déficitaire. Elle est autorisée à le présenter, le contrôleur budgétaire ayant souligné « *qu'il n'y avait pas d'inquiétudes sur la soutenabilité budgétaire pour l'École. Les déséquilibres ne sont pas de nature structurelle et ne présentent pas d'inquiétudes à court et moyen terme* ».

À cet égard, Myriam FADEL précise qu'une circulaire autorise l'ENS à être déficitaire car le gouvernement n'a pas compensé les augmentations salariales de la fonction publique. L'École se félicite de ces dernières, mais pour la deuxième année consécutive, elles ne sont compensées qu'à moitié, et c'est une raison majeure du déficit du budget. Elle ne déflore pas le sujet, qui sera abondamment détaillé par les personnes en charge, mais il était important de souligner auprès du conseil d'administration que l'École a une autorisation pour présenter ce compte financier, et tous les feux sont au vert.

*Régnald CARUANA et Stéphane POULAIN présentent un diaporama de synthèse.*

**Erik BOULOIS** indique qu'il succède à Isabelle LE LOROUX, qui fera valoir ses droits à la retraite dans quelques mois. La passation est effectuée cette année pour éviter une rupture dans le cadre de l'audit des comptes de l'ENS. Pour sa première année, il tient à porter plusieurs éléments à la connaissance du conseil d'administration. Il a pris beaucoup de plaisir à réaliser cet audit avec les équipes de l'École normale, qui sont vraiment très impliquées dans la gestion, mais aussi dans le processus de clôture des comptes de l'établissement, avec une volonté de bien faire, d'embarquer les sujets au bon moment et de les traiter au mieux des capacités et des moyens disponibles, dans un laps de temps très court.

Par ailleurs, Erik BOULOIS précise avoir effectué cette année plusieurs interventions, dont une complémentaire à la mission d'audit portant sur un nettoyage des contrats de recherche. Même si cette action tient sur une seule ligne, avec un montant, elle représente des dizaines, voire des centaines d'heures de travail, tant pour l'équipe de KPMG que pour la direction financière et les services comptables de l'ENS. Derrière ces données chiffrées, il y a avant tout des réalités humaines et des moyens mis en œuvre pour arriver à ces résultats.

Le deuxième élément marquant dans la réalisation de cet audit concerne l'intervention des équipes IT du commissariat aux comptes, l'ENS étant passée sur SIFAC. Elles ont ainsi réalisé des tests sur la migration des données de l'ancien système vers ce dernier, afin de s'assurer que l'information migrée dans ce nouvel applicatif était intégrée et ne comportait pas d'anomalies. Il s'agissait de garantir que le nouveau système, qui produit de l'information de gestion et comptable, est fiable et permet à l'ENS de fonctionner sur de bonnes bases pour l'exercice futur.

Erik BOULOIS, qui est le troisième signataire de KPMG depuis le début de ses mandats auprès de l'ENS, pense qu'il aura la chance d'être le premier à certifier des comptes sans réserve dans un avenir proche. Avec cette excellente collaboration entre les équipes de l'ENS et de KPMG et cette volonté d'amélioration continue de l'information comptable et financière, chaque année, les zones d'incertitude, qui existaient au début des mandats de commissaire aux comptes, sont aujourd'hui circonscrites à une seule ligne, à force de travail et de perfectionnement des personnels de l'École, de ses moyens et systèmes d'information. Ce sera un peu la fin de ces travaux d'amélioration continue dans un avenir proche. Il ne peut le qualifier d'un an, de six mois ou de deux ans, ne pouvant préjuger de ce qui sera mis en œuvre. Mais en tout cas, cela va vraiment dans la bonne direction.

Erik BOULOIS juge important de porter ce message à la connaissance de l'ensemble des administrateurs de l'ENS, et propose de donner lecture de son opinion :

*« En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'École normale supérieure relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Sous la réserve décrite dans la partie « fondements de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice ».*

Erik BOULOIS fait également lecture du paragraphe sur la réserve qu'il a formulée :

*« L'inventaire physique réalisé par l'établissement au cours de l'exercice 2023 nous a permis de régulariser la valeur brute des biens figurant à l'actif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour un montant de 459 416 397 € en valeur brute et 358 554 567 € en valeur nette. Le rapprochement au 31 décembre 2023 entre, d'une part, les données issues du système d'information et, d'autre part, les montants comptabilisés au titre de la valeur brute des immobilisations pour 486 045 979 € et les amortissements cumulés pour 110 110 974 € ne présente plus d'écarts significatifs.*

*Néanmoins, certains biens n'ayant pas pu être inventoriés, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'existence et l'exactitude des valeurs brutes pour 61 361 392 € et nettes pour 24 904 131 € des actifs concernés. »*

Il s'agit ici essentiellement de travaux, et une approche par composant n'était pas appliquée dans le plan comptable de l'ENS. Or à la différence d'un spectromètre, il n'y a pas de numéro de série dans les travaux. Cela rend un peu plus délicat leur identification de manière précise, qui prendra ainsi plus de temps.

Erik BOULOIS indique ensuite que *« au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les valeurs brutes et nettes des financements externes de l'actif présentent des écarts significatifs par rapport aux valeurs brutes et nettes des immobilisations financées, respectivement 24 345 811 € et 20 016 467 €, soit un montant net de 4 329 344 € ».*

Erik BOULOIS précise qu'il a signé ce rapport la veille et reste à la disposition des membres du conseil d'administration pour répondre à leurs éventuelles questions.

**Anne BOUVEROT** remercie les intervenants pour ces rapports et au nom du conseil d'administration, se félicite de ce progrès très net dans la qualité des comptes.

**Frédéric WORMS** se joint aux remerciements de la présidente, avec la prise en compte de la réserve qui subsiste sur les immobilisations et la façon de rendre compte de toutes les activités de l'École. Ce n'est pas facile, mais du point de vue des équipements, un grand progrès a déjà été réalisé. L'inventaire est plus difficile à établir en ce qui concerne l'état des travaux et les engagements. Il remercie le cabinet KPMG et toute son équipe, qui ont examiné les comptes de l'École, en dialogue avec la direction. Le tableau de bord est très compliqué à suivre, et Frédéric WORMS remercie le commissaire aux comptes d'aider la direction de l'ENS à le faire.

Frédéric WORMS tient aussi à souligner que l'École a grandement progressé sur les contrats de recherche. Le point avait été soulevé l'an dernier quant à l'avancement exact sur un certain nombre d'années d'activité. Comme indiqué par le commissaire aux comptes, ce point apparaît comme une ligne dans le rapport mais représente un travail considérable des équipes qui suivent les engagements budgétaires. Cela impose de savoir où en est la situation pour les personnes qui en vivent, comme il en a été question de manière détaillée à propos de Translitterae. Il est nécessaire de suivre toutes ces dépenses. À cet égard, Frédéric WORMS remercie les équipes qui le font au sein des laboratoires de recherche, en particulier Annabelle MILLEVILLE pour Translitterae.

S'agissant de SIFAC, Frédéric WORMS rappelle que le changement de système d'information global, notamment pour la comptabilité, était un pari et il est très reconnaissant aux équipes de l'agent comptable et de la direction financière de l'avoir tenu, et au commissaire aux comptes d'avoir certifié les comptes.

**Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le compte financier 2023.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

*Erik BOULOIS quitte la séance à 11 h 18.*

## **2. Budget rectificatif 2024 n° 1 (vote)**

*Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.*

En l'absence de questions et remarques, **Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2024 n° 1.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

## **3. Mesure école inclusive : tarification du restaurant pour les boursiers (vote)**

**Frédéric WORMS** remercie les élus, avec lesquels la direction a pu dialoguer en amont de la séance sur la mise en œuvre de cette mesure, dont il a décrit le principe précédemment. Elle aligne les tarifs du restaurant de l'École, spécifique à l'institution, sur ceux des restaurants universitaires. À la suite d'une discussion lors de la journée du 18 janvier, il est proposé que le tarif pour les boursiers et les étudiants qui ne perçoivent pas de salaire et de traitement soit fixé à 1 € par repas.

À cet égard, Frédéric WORMS souligne que le restaurant représente une charge pour l'École et restera un lourd engagement déficitaire, quelles que soient les mesures qu'elle prendra. Il est par ailleurs très apprécié et plus il l'est, plus elle est contente et plus elle est en déficit. L'École a donc

un rapport ambivalent à ce Pot, qui est au cœur symbolique de la vie de l'établissement, mais il est totalement assumé par ce conseil d'administration, qui prend les décisions financières correspondantes. Dans ce cadre, la mesure pour les boursiers ne peut pas ajouter aux charges de manière démesurée. Myriam FADEL présentera la façon dont il est proposé de répartir l'effort de solidarité partiel mais important, après en avoir discuté avec les élus, afin de compenser cette mesure d'inclusivité et d'ouverture.

Frédéric WORMS souligne que politiquement, l'une des prises de conscience actuelles est liée aux disparités sociales à l'œuvre dans l'École, et cela vaut aussi pour les personnels. Myriam FADEL rappellera en quoi la direction ne fait pas peser cet effort sur ceux aux indices les plus bas.

**Myriam FADEL** indique qu'à l'appui de la proposition de délibération sur ce point, une note a été transmise, explicitant les éléments évoqués par Frédéric WORMS et faisant état des nouveaux tarifs proposés pour le restaurant. Pour comprendre ce sujet, il convient de retenir que l'École normale assume seule les charges que représente l'activité de ce restaurant qu'elle possède en propre. Ces dernières augmentent sans cesse depuis plusieurs années. Le dossier contient également les dernières délibérations du conseil d'administration sur le sujet, la plus récente datant de 2018 et la précédente de 2005. Les tarifs du restaurant ne sont donc pas un marronnier.

L'École fait tout son possible pour que ce restaurant soit un bon établissement, mais plus il accueille de convives, plus le déficit se creuse. Pour 2023, la compensation par l'ENS de cette activité représente 844 000 €. Dans ce contexte, et avec toutes ses contraintes, la faisabilité des repas à 1 € pour les boursiers a été étudiée. Il faut aussi savoir que ce restaurant est à 72 % fréquenté par des étudiants et des étudiantes. S'agissant de la réflexion sur la mise en place d'un système prévisionnel sur les nouveaux tarifs, il est important de considérer sa fréquentation pour assurer un impact conséquent.

Le premier principe vise à compenser cette mesure du repas à 1 € par une augmentation, mais pas de tous les tarifs, par souci de ménager les personnels bénéficiant de ceux destinés aux indices les plus bas, soit les tarifs 3 et 4. La deuxième option choisie par l'École est celle d'une augmentation du tarif 1 des étudiants, moins forte que celle appliquée au tarif dédié aux fonctionnaires stagiaires normaliens, qui perçoivent une rémunération. La troisième option émane de la discussion tenue avec les élus, qui ont signalé que les normaliens stagiaires voyaient une augmentation de 1,90 € de leur tarif, plus importante que celle que connaissent les autres communautés de l'École, y compris les personnels ayant des indices plus élevés. Il leur a été répondu que cette hausse est appliquée aux tarifs de ceux qui occupent et fréquentent le restaurant, à savoir plutôt la communauté étudiante. Cependant, la direction a entendu cet argument pointant cette différence trop importante. La proposition vise donc une augmentation de tous les tarifs de 1,90 €, y compris les tarifs 5, 6 et 7. Une simulation de l'impact de cette hausse montre qu'elle permet de couvrir les 192 000 € de surcoût estimé qu'entraînerait la mesure de repas à 1 €.

Myriam FADEL souligne que de nombreux échanges ont eu lieu sur le sujet, le souhait de la direction étant d'être la plus transparente possible sur la façon dont ont été calculés ces nouveaux tarifs. Un certain nombre de tableaux Excel ont été communiqués. Elle salue le travail de Rénaud CARUANA, ainsi que des élus, pour co-construire ce projet qui a un impact global sur la communauté. Il n'en reste pas moins que le principe de la mise en place du repas à 1 € pour les boursiers entraîne une charge supplémentaire, que l'École souhaite compenser par une augmentation des tarifs pour les autres personnes prenant des repas au restaurant. Myriam FADEL insiste sur le fait que le déficit de cette activité est important et se creuse, en raison notamment de l'inflation et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

**Frédéric WORMS** ajoute qu'il a été tenu compte, dans la simulation, d'une seule des demandes des élus, visant à augmenter les tarifs 5, 6 et 7 autant que le tarif 2 des normaliens fonctionnaires stagiaires. Il est vrai que la discussion a porté principalement sur ce dernier, en particulier sur la

proportion de cette hausse, qui est particulièrement forte. Les simulations montrent que c'est le seul moyen de compenser la baisse pour les étudiants titulaires de bourses sur critères sociaux. Un scénario B a également été élaboré pour ce tarif 2, et le conseil d'administration doit vraiment prendre la mesure de ces choix financiers.

**Mathias ABITBOL** se dit étonné par ce calcul. Il rappelle que l'École compte 200 boursiers, soit une proportion extrêmement faible. Il est expliqué que la compensation de la baisse de 3 € du tarif pour cette toute petite population nécessite d'augmenter de 1,90 € les tarifs de tout le reste des usagers de la cantine, ce qui est assez significatif en termes d'ordre de grandeur. D'ailleurs, la demande des élus visait une baisse pour les élèves, et non une hausse pour les autres catégories. Certes, la seconde est censée financer la première, mais pas apporter un pur gain à l'École normale supérieure. De ce point de vue, il considère que les étudiants se sont un peu fait avoir, ou peut-être les autres usagers, qui pourront intervenir.

Par ailleurs, Mathias ABITBOL remercie M. CARUANA pour la grande clarté de ses réponses. Cependant, il reste très sceptique sur les modulations et les spécifications du modèle de la direction, qui fait valoir qu'une hausse massive du nombre de repas consommés par les boursiers interviendra, les prévisions de l'École tablant sur une multiplication par 2,6, soit une très forte sensibilité à la baisse des prix pour cette population. À l'inverse, il est prévu pour les élèves une augmentation de 50 % du tarif, mais la quantité de repas qu'ils vont consommer ne baisse absolument pas. Il suffit de supposer qu'ils iront moins souvent à la cantine et cela change complètement les prévisions de la direction. En effet, une réduction d'un repas par mois sur toutes les autres catégories d'usagers signifierait qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de repas, donc aucun besoin d'employer plus de cantiniers. Il en résulte que cette mesure ne coûte absolument pas aussi cher.

Ainsi, les élus avaient calculé que sans augmentation du nombre de repas, le coût supplémentaire serait de 0,60 € par repas de 5 €. Un sondage a montré que des personnes fréquenteraient moins souvent la cantine en cas de hausse de 50 % des prix. La direction ne peut donc affirmer qu'une telle augmentation du tarif n'entraînera pas de baisse du nombre de repas. Cela ne se tient pas économiquement.

Mathias ABITBOL est tout à fait favorable à cette mesure, qui va dans le bon sens, et il est important de la prendre, compte tenu de la précarité étudiante grandissante. Cependant, il estime qu'elle n'a pas encore été suffisamment travaillée. Il importe notamment de mener une expérimentation pour documenter précisément la réaction de chaque population. Aussi, il n'est pas encore prêt à faire passer cette mesure et votera contre pour l'instant, en appelant à revoir la copie.

**Edwin COLLARD** observe que beaucoup a été dit. Pourtant, il est difficile de savoir par où commencer face à une telle proposition de grille tarifaire. Il affirme ne pas avoir été entendu en réunion préparatoire. Les élus n'ont pas demandé que tout le monde subisse, en termes absolus, la même hausse. En effet, une augmentation de 1,90 € d'un repas qui coûtait auparavant 2,50 € ou 9,30 € n'est pas comparable. La direction ne peut donc affirmer que l'effort est réparti équitablement. En termes proportionnels, il faudrait au moins que la hausse en pourcentage du prix initial soit la même pour toutes les catégories, et pas régressive. Actuellement, plus on gagne, moins on est affecté en proportion par cette augmentation.

Edwin COLLARD sait très bien que d'un point de vue budgétaire, il n'est pas possible de financer les repas à 1 € en quadruplant le tarif 8. Et pour des questions d'équité, il est aberrant de demander un effort régressif à mesure que les indices du personnel de l'ENS et des élèves augmentent. Mais au-delà de ces considérations budgétaires majeures, qui expliquent qu'il ne votera pas pour cette hausse et se permet de demander aux autres membres du conseil d'administration de ne pas le faire non plus, les effets de seuil que cette proposition impliquera seront extrêmement conséquents pour nombre de personnes à l'ENS.

D'autre part, Edwin COLLARD souligne que cette mesure concerne les boursiers CROUS. Or certains étudiants ne le sont pas et peuvent avoir des budgets extrêmement serrés, par exemple parce qu'ils sont étrangers et donc inéligibles aux bourses CROUS, à moins de remplir des conditions très restrictives. D'autres ne peuvent pas y prétendre non plus, à cause d'effets de seuil, qui vont être très significativement renforcés par cette réforme. Ils se retrouveraient à payer pour un repas à 5 points, qu'il appelle nourrissant, un prix cinq fois plus élevé qu'un boursier, alors même qu'ils peuvent avoir des revenus tout à fait similaires. Ces effets de seuil sont d'autant plus importants dans un pays qui compte 20,5 % de familles monoparentales. Et il est bien placé pour témoigner que fréquemment, certains ne reçoivent pas de bourses CROUS parce que les revenus des deux parents sont pris en compte, alors qu'un seul contribue effectivement à soutenir l'étudiant.

Encore hier, Edwin COLLARD déjeunait avec l'un de ses amis en classe préparatoire, qui affirmait ne pas avoir eu droit à une chambre d'internat, ni à une bourse, alors même qu'il venait de l'autre bout de la France, parce que le CROUS a pris en compte les revenus de ses deux parents. Or sur la base des revenus de sa mère, qui est la seule à le financer depuis ses quatorze ans, il aurait eu droit à une bourse à échelon 3, ce qui n'est pas négligeable. Ces personnes ne sont pas prises en compte par cette réforme.

Edwin COLLARD sait que le conseil d'administration est très pressé, mais cette mesure est si significative qu'il est nécessaire de lui consacrer un peu de temps. Les boursiers CROUS ont déjà accès à des repas à 1 € dans les restaurants du CROUS. Si la direction met en place cette mesure maintenant, ils auront davantage le choix, ce qui est une bonne chose. Néanmoins, les personnes immédiatement affectées sont celles qui ne sont pas éligibles aux bourses CROUS à cause de ces effets de seuil. Pour cette raison, il est nécessaire de consacrer plus de temps à l'élaboration d'une grille plus sensible à la diversité des situations économiques très difficiles de nombre d'étudiants à l'ENS, et d'en proposer une autre en réunissant un groupe de travail chargé de préparer de nouvelles propositions à ce sujet pour le conseil d'administration de juillet. Les élus étudiants ne visent pas à engager un rapport de force avec l'administration, mais à faire part de leur disponibilité.

Enfin, Edwin COLLARD se propose de lire de brèves citations d'emails, avec l'accord des personnes concernées, qui font part de leur inquiétude face à cette réforme : *« Ce qui m'inquiète le plus n'est pas tant l'idée du repas CROUS à 1 €, mais plutôt les mesures de compensation que cela entraînerait. Si le repas à 5 points est désormais à 6 €, voire plus, je n'irai personnellement plus au Pot, et beaucoup d'élèves sans doute de même. Il faudra donc à nouveau revoir les mesures de compensation pour que les boursiers puissent continuer à avoir un repas à 1 €, alors que les élèves ne seront plus là pour les financer. Il faudra également revoir les quantités de menus »*.

Pour conclure, Edwin COLLARD voudrait donner lecture d'un email, qui l'a pris à la gorge, émanant d'une étudiante étrangère : *« Quel est votre critère pour un repas de 1 € ? En tant qu'étudiants étrangers, nous ne sommes pas éligibles aux bourses CROUS pour la raison que j'ai mentionnée. Si nous considérons seulement la bourse CROUS, beaucoup d'étudiants qui ont un vrai besoin, par exemple moi, ne peuvent pas en profiter. Ceci est stressant si nous devons payer encore plus »*.

Pour toutes ces raisons, Edwin COLLARD demande que cette mesure ne soit pas votée aujourd'hui et soit à nouveau présentée de façon plus équitable au conseil d'administration de juillet, sans les effets de seuil et sans tarification régressive dans la hausse, telle qu'actuellement prévue.

**Frédéric WORMS** relève deux types d'arguments, notamment le rappel d'un point qui devait être pris en compte mais de fait, la simulation a été effectuée sur une autre proposition, avec des coûts pour l'École. En même temps, il note des arguments nouveaux, concernant en particulier les étudiants internationaux. A également été posée la réflexion sur les critères de l'aide sociale et la question de savoir qui est boursier, avec certains qui devraient l'être et ne le sont pas. Tous ces aspects ont été discutés pour la simulation, en vue de l'ouverture sociale au concours.

Frédéric WORMS pense que ces nouveaux éléments supposent de mettre en place un groupe de travail et de surseoir à la décision. Ce serait plus raisonnable, même s'il aurait fallu présenter d'emblée au conseil d'administration deux scénarios, comme la direction en avait l'intention, avec leur impact budgétaire important pour l'École. Il est plus sage de mettre en place un groupe de travail, en prévoyant dans son mandat, si la présidente l'agrée, un accord sur le principe de la mesure à 1 € pour les boursiers. En tout cas, aucun des intervenants précédents ne s'y opposait. Une discussion a déjà eu lieu sur la répartition la plus juste possible de l'impact, sachant qu'il y en a nécessairement une, qui pèse prioritairement sur les étudiants financés de l'École.

À ce propos, Frédéric WORMS souligne qu'il a été tenu compte de la distinction entre les trois types d'étudiants accueillis à l'ENS :

- les étudiants financés, par leur salaire notamment ;
- les étudiants boursiers ;
- les étudiants qui ne sont ni boursiers ni salariés.

Statistiquement, 70 % des consommateurs du restaurant sont des étudiants. Les autres catégories sont importantes, mais ne pourront pas compenser quantitativement. Il faudra donc nécessairement se concentrer sur les tarifs 1 et 2. Frédéric WORMS propose ainsi que le groupe de travail réfléchisse essentiellement sur ces deux points, en prenant en compte un ensemble d'aspects et en vue de présenter au conseil d'administration de juillet différents scénarios, avec une responsabilité budgétaire pesant sur tout le monde.

**Nicolas CHÉRON** pense qu'il faut accepter de se tromper. Pour ce qui le concerne, il n'est d'accord ni avec les hypothèses de la direction, ni avec celles des étudiants, et estime que personne ne sait quel sera le scénario futur. Il convient d'accepter de poser une hypothèse et dès septembre, octobre ou novembre, voir comment cela se passe. Mais il ne faut pas envisager de voter une disposition et de la revoter cinq ans plus tard. Il faut mettre une mesure en place, telle que ce tarif à 1 €, dès maintenant, en évaluer le coût sur six mois et examiner les données de cette expérimentation.

Nicolas CHÉRON juge opportun de ne pas voter ce jour, car en l'état de la proposition, il se serait prononcé contre. Par ailleurs, ce sujet pose une question d'affichage. Pour ce qui le concerne, il est d'accord avec certains des arguments, mais aurait voté contre le fait que son tarif augmente du même montant absolu que le tarif 2. Il a effectué quelques simulations à ce sujet, et remercie à cet égard la direction pour la transparence et les documents Excel transmis. Tous ne sont pas pareils, et sans préciser des pourcentages exacts, rien que pour l'affichage, on ne peut définir la même hausse pour tout le monde. Il est donc d'accord pour la mise en place du groupe de travail, mais il faut accepter de se tromper.

**Frédéric WORMS** note que c'est une très belle phrase de scientifique, et est d'accord pour une expérimentation.

**Belen LASA ILUNDAIN** se dit extrêmement sceptique quant à l'augmentation significative du nombre de repas d'étudiants boursiers, parmi lesquels figurent énormément de mastériens, qui font souvent des mobilités lorsqu'ils ont cours dans d'autres campus. La hausse ne serait pas quotidienne. En tout cas, il faudrait nuancer cette appréciation.

Par ailleurs, Belen LASA ILUNDAIN s'oppose à l'augmentation pour les étudiants non boursiers et non salariés, pour beaucoup en précarité, et dont il sera discuté en groupe de travail. Enfin, elle n'a pas compris l'augmentation des tarifs du Petit Pot, étant donné que les deuxièmes inscrits et ceux qui ne sont pas inscrits mais suivent des cours à l'ENS y achètent les repas, mais ne sont pas considérés dans cette réforme.

**Frédérique FLECK** estime que les tarifs doivent être progressifs selon les catégories. Par ailleurs, elle se dit très inquiète par l'idée d'une augmentation du tarif 1 dans le contexte de précarité étudiante générale. Elle aura vraiment des conséquences graves pour beaucoup. Il faudrait laisser ce prix inchangé, quitte à augmenter un peu plus le reste, ou alors envisager une hausse beaucoup plus minime. Par ailleurs, elle fait part d'une autre inquiétude concernant l'effet que peut avoir l'augmentation du prix du sandwich à la cafétéria, car c'est aussi une solution de restauration pour ceux qui ont les plus faibles revenus. Aussi, elle se demande s'il ne faut pas également maintenir ce prix, ou en tout cas, l'augmenter moins.

**Edwin COLLARD** insiste sur le fait qu'au-delà des considérations budgétaires et de répartition de l'effort, le traitement des effets de seuil et des populations éligibles pour ces réformes pose un véritable enjeu. Les boursiers CROUS peuvent se restaurer pour 1 €. Ceux qui ne le sont pas pour des raisons de prise en compte des revenus familiaux ou de nationalité ne peuvent pas se reporter ailleurs, si ces nouveaux tarifs sont mis en œuvre. Aussi, ce serait l'occasion de définir, lors d'un groupe de travail, des critères d'éligibilité plus fins que la seule bourse. Celui-ci risque de pénaliser démesurément les personnes aux revenus modestes et souffrant des conditions d'attribution des bourses.

**Valérie THEIS** souhaite répondre à cette question posée pour la deuxième fois. Le repas à 1 € a été évoqué pour la première fois en discutant avec un étudiant boursier de Nanterre, qui indiquait avoir des difficultés d'intégration dans l'École parce que n'étant pas issu du même milieu que les autres étudiants. Et comme il doit aller au CROUS pour déjeuner, ne pouvant payer que le repas à 1 €, il est coupé des autres, en plus, au moment du repas. Cela limite encore ses capacités d'intégration dans l'École. Valérie THEIS juge donc très important de ne pas affirmer que les étudiants boursiers peuvent aller au CROUS, car ce faisant, ils ne sont pas vraiment intégrés dans les communautés de l'ENS.

Au risque de rabaisser le niveau de cette investigation, **Stella MANET** voudrait faire part de la réaction des personnels. Elle a été saisie la veille par nombre d'entre eux, qui considèrent que l'École normale supérieure finance des mesures de solidarité par les salaires exactement comme le fait le ministère, à travers par exemple des augmentations de l'indice, via la capacité d'autofinancement et les ressources propres des établissements. Stella MANET se dit totalement impressionnée par cette réaction largement partagée parmi les personnels, qui fait que l'argument de la solidarité n'a pas été audible.

Stella MANET a bien compris que cette mesure coûtera 192 000 € à la communauté, et demande s'il est possible de passer outre les finesses des répartitions pour faire une communication indiquant que l'École normale supérieure finance les repas à 1 € pour les 200 boursiers. Cela pourrait enlever cette grosse crispation largement répandue chez les personnels et la communauté en général.

**Frédéric WORMS** confirme qu'un groupe de travail discuterait de cette mesure précise, qu'il voudrait remettre en perspective dans un cadre global. D'abord, le projet général de l'École, et d'une manière ou d'une autre, sa priorité dans ce mandat est que tous les étudiants, normaliens et normaliennes soient financés. Le deuxième cadre concerne l'inclusivité, avec des mesures en réponse à des disparités ou des iniquités sociales, telles que celle proposée, mais il en existe d'autres. Ainsi, le fonds d'aide sociale de l'École permet aussi de répondre en partie à la question du tarif 1.

En ce qui concerne la mesure proposée et la question de la solidarité, Frédéric WORMS propose de revenir sur ce sujet important dans le groupe de travail et lors du prochain conseil. Comme précisé précédemment, la répartition a été pondérée. Bien entendu, l'École en tant que telle prend sa part sur son budget, en protégeant justement les tarifs 3 et 4. Sont donc concernés principalement les fonctionnaires stagiaires, qui en plus ont bénéficié d'une augmentation substantielle de leur traitement. Ils comprennent cet effort de solidarité, comme les élus l'ont

confirmé, et Frédéric WORMS les en remercie. Seuls seront donc pondérés les tarifs pour les indices les plus élevés de la fonction publique, qui auraient de toute façon fait l'objet d'une augmentation, n'ayant pas été rehaussés depuis longtemps, comme l'a signalé Myriam FADEL. Et aussi regrettable que ce soit, tout le monde doit y contribuer un peu.

Frédéric WORMS comprend qu'on puisse dire que c'est tout ou rien et qu'il revient à l'École tout entière de prendre sur d'autres postes du budget, dont chacun a pu voir la situation. Cela touchera alors tout l'établissement, les laboratoires, et pas spécifiquement la direction. Ou alors, l'effort de solidarité se répartit essentiellement entre étudiants, sur le modèle d'autres écoles, et il faudra le souligner plus explicitement, dans un cadre clair. Ainsi, à l'école polytechnique, il existe des contributions des élèves financés en soutien à celles et ceux qui ne le sont pas.

Pour ce qui concerne l'ENS, Frédéric WORMS réitère que son but stratégique premier, au-delà des compensations partielles et en effet très frustrantes, est que tous les normaliens soient financés pendant toute leur scolarité. Il souhaite véritablement s'y engager, et si cela relevait de sa décision, avec des moyens, il aurait appuyé sur le bouton depuis longtemps. Et il espère vivement que ce sera fait.

Un groupe de travail technique sur cette mesure sera ainsi mis en place, en acceptant une solidarité essentiellement inter-étudiante, en rassurant les catégories de personnel les plus fragiles et qui ne sont pas concernées, et en rappelant le cadre politique général sur lequel un vrai sujet se pose. C'est toute l'ouverture sociale de l'École qui est en cause.

**Anne BOUVEROT** ne proposera pas ce sujet au vote, étant entendu que les membres du conseil d'administration sont d'accord sur le principe d'essayer d'instaurer des repas à 1 € pour les boursiers. Un groupe de travail se penchera sur ce sujet, en vue d'une présentation au prochain conseil. Elle remercie tous les administrateurs pour leurs remarques et leur engagement dans ce groupe de travail

*Régnald CARUANA quitte la séance à 11 h 57.*

## IV. Les règlements internes

1. Règlement intérieur (vote)
2. Règlement des études du diplôme (vote)
3. Règlement de la vie étudiante (vote)

**Myriam FADEL** indique qu'il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur trois textes, en vue d'une refonte du règlement intérieur de l'École, avec le double objectif de le mettre à jour et d'en modifier la structuration. Le règlement des études du diplôme et le règlement de la vie étudiante sont de nouveaux textes.

Un tableau trois colonnes a été joint au dossier pour faciliter le suivi des nouvelles dispositions. Il reprend l'ancien texte et explicite les motivations des propositions présentées. Ces trois projets ont été examinés dans des instances et des groupes de travail. À cet égard, Myriam FADEL remercie Lorna KIERSZENBLAT pour le travail de suivi de ces textes, de même que tous les élus pour avoir œuvré dans ces groupes de travail. Ces projets ont été soumis à la CEVEC le 26 janvier dernier. Le conseil scientifique, le 6 février, et le comité social d'administration, le 8 février, les ont approuvés à l'unanimité

Myriam FADEL axera sa présentation sur le règlement intérieur, qui a été adopté par l'École en 2014. Depuis, il a été modifié 29 fois et n'a jamais été consolidé. Dans l'objectif de sa refonte et de

sa mise à jour, il s'agit de proposer un texte un peu moins bavard et un peu plus tourné vers ce qui concerne l'École, dans la mesure où auparavant, il reprenait une succession de textes externes. Or ces derniers évoluent et le règlement intérieur devait s'adapter chaque fois que le décret ou l'arrêté était modifié. Le souhait est d'y mettre fin et de disposer d'un règlement intérieur plus ramassé, en ce qu'il doit expliquer des dispositions de l'École. Il s'agissait aussi d'améliorer la clarté, en constituant des règlements autonomes, qui ont la même force juridique, en ce qui concerne le diplôme et les études, le règlement intérieur actuel étant éparpillé sur le sujet, et la vie étudiante.

Le règlement intérieur n'a pas été grandement modifié, si ce n'est que sa structuration a été rendue plus logique, avec trois grandes parties, consacrées respectivement à :

- la gouvernance de l'École : conseil d'administration, instances, départements et unités, etc. ;
- l'organisation scientifique et pédagogique de l'École ;
- la vie de campus.

Toutes les dispositions qui sont des copiés-collés de celles relatives au CSA ou aux instances paritaires organisées par d'autres textes, et n'ont donc pas à figurer dans le règlement intérieur, ont été supprimées. Les services ont vérifié que l'École n'a aucune obligation d'y reporter ces éléments.

Par ailleurs, Myriam FADEL rappelle que l'École a adopté l'année dernière un règlement intérieur du temps de travail. Ces dispositions, qui ont beaucoup évolué post-Covid, n'ont pas non plus été répétées. En outre, tout un chapitre était consacré à la santé et sécurité, alors qu'une instruction interne à l'École traite de ces sujets. L'évolution proposée permettra de disposer de textes plus courts, plus faciles à manier, qu'il n'est pas nécessaire de suivre en fonction de la réglementation et qui seront vraiment applicables en proximité des sujets.

Myriam FADEL ajoute que lors de la réunion préparatoire avec les élus, il a été signalé que les adjonctions à l'ordre du jour n'étaient pas traitées au bon moment et au bon endroit, avec toute l'attention dont pouvait faire preuve le conseil, mais toujours en questions diverses, quand tout le monde voulait partir. L'assurance a été donnée que ces points seraient toujours traités et les élus ont souhaité que ce soit inscrit en tant que tel dans le règlement intérieur. La direction y est favorable et une proposition en ce sens est remise sur table, en vue de l'incise d'un dernier alinéa dans l'article 9, prévoyant que les adjonctions à l'ordre du jour sont traitées soit dans le cours de son examen, soit à la fin, quand elles sont sans lien avec ce dernier.

Avant de donner la parole à Clotilde POLICAR et Dorothee BUTIGIEG, Myriam FADEL salue tout le travail réalisé sur le texte avec les élus, qui ont signalé les incohérences, les erreurs, etc.

*Clotilde POLICAR et Dorothee BUTIGIEG rejoignent la séance à 12 h 03.*

**Clotilde POLICAR** se propose de présenter très brièvement le règlement des études, car tous les membres du conseil d'administration auront sans doute lu le projet et auront peut-être des questions. La modification de ce texte visait à rationaliser les dispositions et à opérer une nette distinction entre ce qui concerne les études et ce qui concerne leur financement. Il s'agissait en particulier de faire en sorte que :

- le règlement concerne tous les normaliens, élèves ou étudiants, quel que soit leur financement ;
- les parcours en lettres et en sciences soient plus homogènes, en termes d'obligations.

Concernant ce dernier point, il existait une double majeure en sciences, qui est maintenant introduite en lettres, ainsi que la mention de quatre spécialisations possibles par département. En outre, il n'y avait pas de raison de maintenir une différence quant au nombre de CTS nécessaires pour valider

une mineure, qui était de 24 en sciences et de 48 en lettres. Il est désormais fixé à 30, ce qui permet aussi à l'ENS de s'aligner avec PSL. Par ailleurs, des obligations de scolarité ont été introduites, qui existaient en lettres et pas en sciences. Elles ont été normalisées pour tous les cursus. Les expériences d'ouverture ont été clarifiées, de même que les aménagements de scolarité, qui avaient été précisés en juillet 2021, mais apparemment pas suffisamment pour les étudiants.

Ce texte a fait l'objet d'un travail collectif, dont des administrateurs. Plusieurs groupes de travail se sont réunis avec des étudiants, mais aussi des directeurs des études de départements. Le résultat de cette concertation a ensuite été soumis aux directeurs des études et aux différentes instances, notamment à la commission de la vie étudiante.

**Dorothee BUTIGIEG** explique que le règlement de la vie étudiante reprend des sujets figurant dans l'ancienne version du règlement intérieur et centralise des informations qui étaient dispersées et pas toujours formalisées. La première partie concerne des deux types de financement à destination de la communauté étudiante, à savoir les aides sociales et les dispositifs de soutien aux projets relatifs à la vie étudiante. Ces derniers peuvent être portés par une association domiciliée à l'École ou non, ou par un étudiant ou une étudiante. Le règlement définit et précise les critères et procédures d'attribution de ces aides, notamment la représentation étudiante dans les commissions d'attribution.

Le deuxième volet du règlement concerne les associations étudiantes domiciliées à l'École, qui sont actuellement 21, plus ou moins actives. Dans ce cadre, le texte :

- définit plus précisément ce qu'est une association étudiante, dont la majorité au moins des membres du bureau sont des étudiantes ou des étudiants de PSL, inscrits administrativement à l'ENS ;
- pose le principe d'un renouvellement annuel, avec une procédure légère, pour permettre un meilleur suivi des associations en activité ;
- définit les droits et les devoirs des associations ;
- précise le dispositif de subventions aux associations ;
- traite le délicat sujet des locaux mis à disposition des associations ;
- prévoit un possible retrait de la domiciliation, en cas de non-demande de renouvellement, d'arrêt d'activité ou de manquement aux engagements des associations.

La direction espère que ce règlement clarifiera et rendra plus visibles les possibilités existantes, dynamisant encore davantage une vie de campus déjà foisonnante.

**Nicolas CHÉRON** a envoyé quelques suggestions de modifications de rédaction, mais qui sont anecdotiques. Par ailleurs, il trouve peu clair l'article 27, qui évoque l'insuffisance de résultats. Il ignore si chaque département agit comme il souhaite, mais cette disposition est assez vague sur ce qui se passe quand une personne redouble, si un semestre est validé, par exemple. Il se demande également, s'agissant du plagiat, s'il est opportun d'évoquer les outils de l'IA générative et de citer les détails à ce sujet.

Concernant le redoublement, **Clotilde POLICAR** explique que l'année comporte deux semestres, mais c'est annualisé. Si l'on échoue à l'un d'eux, on redouble la totalité. Et si l'on a validé un semestre, les départements s'organisent au cas par cas. La direction n'a pas d'inquiétude à cet égard. Les personnes concernées vont faire un stage ou suivent une autre formation. L'administration n'a pu légiférer sur le sujet, car cela dépend de la gestion mise en œuvre par les

départements. Il faudra vérifier que l'article correspondant est assez clair. Ce document est de toute façon évolutif et il sera possible de prévoir des précisions chaque année.

Pour ce qui concerne l'IA, une disposition pourrait être ajoutée, mais ce choix n'a pas été opéré. En effet, autant la façon d'agir paraît assez claire en ce qui concerne le plagiat, autant sur l'IA, il s'agirait un peu d'une pétition de principe, pour dire qu'il est mal de l'utiliser. Or on ne sait, à l'heure actuelle, comment le détecter. Cela dépend d'ailleurs de l'utilisation qui en est faite. Ces considérations gênant l'élaboration d'une disposition sur ce point, l'IA n'a pas été mentionnée.

**Frédéric WORMS** ajoute que le mot « fraude » figure dans le règlement intérieur. Si le souhait est de définir ensuite des types de fraude, ce pourra être fait par d'autres moyens. Le règlement intérieur est un cadre. Et la présidente de ce conseil préside également la commission nationale qui aura à traiter ce « sous-sous-sujet ».

**Edwin COLLARD** remercie l'administration pour la mise en place du groupe de travail, qui a été très précieux pour établir le règlement des études. Il en profite pour souligner que pour sa part, il reste peu convaincu de l'importance d'aligner le nombre de CTS pour les mineures de l'ENS sur PSL, comme il l'a indiqué à plusieurs reprises.

**Clotilde POLICAR** objecte que l'objectif était de s'aligner sur Lettres, et il se trouve que cela s'aligne aussi sur PSL.

**Anne CHRISTOPHE** précise que c'est plutôt PSL qui s'est alignée sur l'ENS.

**Edwin COLLARD** fait référence à l'article 14 du règlement de la vie étudiante, concernant la mise à disposition des locaux. Il lui semblait que les associations en recevaient d'une manière plus ou moins déterminée par le comité d'organisation des fêtes de l'ENS (COF). Il ne sait pas si c'était exactement le cas, mais la mesure proposée lui paraît rigide, ce qui est un peu regrettable, par rapport à l'actuelle, plus flexible, en tout cas plus libre sans prévoir une auto-gestion. Il souhaiterait une clarification à ce sujet, ayant peut-être mal compris comment cette mise à disposition est gérée actuellement.

**Dorothée BUTIGIEG** précise qu'une convention contient une liste assez précise des locaux mis à disposition du COF. Cependant, d'autres associations mènent des activités sur le campus. Le règlement leur permettra peut-être d'avoir une chance de disposer d'une petite place quelque part. La direction réfléchit actuellement à une meilleure répartition des espaces et à leur mutualisation, pour que tous ceux qui en ont besoin puissent en disposer.

**Johanne LEBRUN THAURONT** souhaite savoir si le comité Dimension durable, dont le règlement intérieur dispose qu'il a vocation à structurer la démarche environnementale, est dédié uniquement à celle-ci et pas aux questions de responsabilité sociétale ou si ces dernières relèvent aussi de son champ, comme elle a cru le comprendre.

**Myriam FADEL** précise que ces questions relèvent de ce comité. Son insertion dans le règlement est récente et a été validée par le conseil d'administration. Il est possible d'y ajouter la responsabilité sociétale.

**Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote sur chacun des trois règlements.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le règlement intérieur.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le règlement des études du diplôme.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le règlement de la vie étudiante.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

*La séance est suspendue de 12 h 15 à 12 h 26.*

## **V. Présentation du centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS)**

**Anne BOUVEROT** accueille Frédéric GLORiant pour la présentation du centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques.

**Frédéric WORMS** remercie Frédéric GLORiant pour sa présence. Ce centre existe depuis plusieurs années, mais a changé profondément de statut, de forme, d'envergure et d'enjeux dans le courant de l'année précédente. Pour ces raisons, il a considéré, avec Valérie THEIS, Emmanuel BASSET et toute l'équipe, que c'était le bon moment pour le présenter dans cette instance. Le CIENS bénéficie de plusieurs soutiens institutionnels, notamment ministériels, et au titre de partenariats, qui permettent notamment que Frédéric GLORiant soit maître de conférences détaché à l'École normale supérieure depuis l'université de Nantes. Il s'agit d'un apport extrêmement important sur des enjeux dont chacun se doute bien qu'ils passionnent de plus en plus les élèves.

Par ailleurs, il existe différents lieux et cadres pour parler de géopolitique à l'École. Il semblait indispensable de disposer d'un centre dédié. Il était axé initialement sur le nucléaire, il y a quelques années, mais couvre maintenant tout le spectre des enjeux géostratégiques et est lié à différentes chaires qui se lancent.

**Frédéric GLORiant** remercie chaleureusement Frédéric WORMS de ses mots d'accueil, et l'ensemble de la direction de l'École, en particulier Valérie THEIS et Myriam FADEL, de l'avoir invité à présenter le CIENS au conseil d'administration. Intitulé à l'origine centre interdisciplinaire d'études sur le nucléaire et la stratégie, il a été créé au milieu de la décennie 2010. Les premiers cours à l'ENS ont été proposés dès 2016-2017. Il était le résultat de l'initiative conjuguée d'anciens élèves de l'École, qui étaient engagés ou sur le point de s'engager dans les carrières administratives et diplomatiques, ainsi que de deux diplomates déjà dans la carrière, en particulier Nicolas ROCHE, actuellement ambassadeur de France en Iran.

La création du CIENS s'inscrivait dans un contexte tout à fait particulier : la crise géopolitique multiforme des années 2014-2016, marquée par l'annexion de la Crimée en 2014 par la Russie, puis en 2015, la crise des migrants, la vague d'attentats djihadistes en France et en Europe et enfin, en 2016, le double choc du Brexit et de l'élection de Trump. L'histoire était bel et bien de retour et le CIENS visait, d'une part, à répondre à une forte demande des normaliens en matière d'information et d'enseignement sur les enjeux géopolitiques, qui avaient été laissés un peu en friche à la fin de la guerre froide, et d'autre part, à relancer en France les études universitaires sur les questions nucléaires et stratégiques. Ce besoin était exprimé par plusieurs acteurs institutionnels, tels que le ministère des armées ou le ministère des affaires étrangères. C'est la même conjoncture qui explique l'émergence au même moment du groupe d'études géopolitiques (GEG) et du *Grand Continent*. À l'origine, le CIENS était piloté par Nicolas ROCHE, diplomate spécialiste des questions

stratégiques et nucléaires. Diplômé de l'École nationale des chartes, il a une véritable appétence pour le monde de la recherche.

En venant au CIENS nouvelle formule, ou CIENS 2.0, Frédéric GLORANT explique que plusieurs évolutions se sont concrétisées à la rentrée de septembre 2023 et ont contribué à la consolidation du centre. La première porte sur le changement du sens du sigle CIENS, qui devient centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques. Cette évolution marque la volonté d'élargir la focale, qui n'est plus seulement axée sur le nucléaire mais aussi sur le cyber, sur l'espace exo-atmosphérique, l'IA et les manipulations de l'information, le contrôle des armements et le désarmement, la pensée stratégique, etc. Cependant, le centre ne perd pas son cœur de métier, qui est l'une de ses spécificités, à savoir que tout ceci se situe dans un horizon de conflictualité de haute intensité, avec en ligne de mire l'éventualité de la montée aux extrêmes et de l'affrontement nucléaire, que la dissuasion vise justement à éviter.

La deuxième évolution touche au statut. Le CIENS était rattaché au département géographies et territoires jusqu'à l'été 2023. Il est désormais une structure interdisciplinaire indépendante, rattachée directement à la direction de l'École, avec des points communs avec le CERES dans son mode de fonctionnement. Au plan administratif, le pôle ressources Lettres l'épaule pour la gestion des aspects financiers et des dépenses. Enfin, le CIENS s'inscrit dans un dispositif de convention de financement avec trois partenaires, le CEA, la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) au sein du ministère des armées et l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Tout ce dispositif est inscrit dans une durée de trois ans renouvelable, ce qui permet une souplesse dans l'utilisation des fonds et le développement du projet du centre à moyen terme.

Frédéric GLORANT aborde la troisième évolution, qui concerne la direction. Elle est désormais occupée par un universitaire, en l'occurrence lui-même, actuellement sous le statut de la mise à disposition pour trois ans. Il reste administrativement rattaché à son université d'origine, Nantes Université, où il a été élu maître de conférences en 2018, en histoire contemporaine. À ce propos, il évoque son parcours et indique qu'il est ancien élève de l'ENS, promotion 2002 AL. Il a passé l'agrégation de lettres classiques en 2006 et a enseigné au collège le latin, le grec et le français durant quatre ans. En parallèle, il s'est spécialisé dans le domaine des relations internationales, et de leur dimension stratégique et nucléaire en particulier. Il a fait sa thèse en histoire contemporaine, sous la direction de Frédéric BOZO, sur les rapports franco-britanniques à l'époque De Gaulle - Macmillan, et a travaillé pour le CIENS à ses débuts, en 2017-2018, en tant que post-doctorant. Il était à l'époque le seul permanent du centre.

Frédéric GLORANT en vient au quatrième changement. Le CIENS a désormais une équipe renforcée, avec quatre chercheurs permanents, deux historiens et deux politistes, lui-même à la direction, deux post-doctorants et un doctorant. Cette équipe est accompagnée depuis le 1<sup>er</sup> mars par une cheffe de projet, Stéphanie BRAQUEHAIS, qui partage son temps entre le centre et la chaire Espace. Par ailleurs, le CIENS a travaillé, jusqu'à fin janvier, en étroite collaboration avec Mélanie ROSSELET, diplomate de carrière qui, en tant que directrice de l'analyse stratégique au CEA, participait à ses activités et coordonnait les échanges avec les trois partenaires institutionnels. Depuis, elle a été nommée au cabinet du ministre Stéphane SÉJOURNÉ, avec pour portefeuille les affaires stratégiques. Autrement dit, elle s'occupe de la guerre Russie-Ukraine, et ses collègues la voient beaucoup moins. Frédéric GLORANT ne connaît pas encore la personne qui la remplacera à son ancien poste au CEA, avec qui il reprendra ces échanges réguliers.

Toutes ces précisions permettent de souligner une seconde originalité du CIENS, qui consiste à se situer délibérément à la jonction de deux mondes, celui de la recherche universitaire et celui de la prise de décision, ce qui est assez rare en France. Pour sa part, Frédéric GLORANT est convaincu que les échanges mutuels entre chercheurs et praticiens des questions nucléaires stratégiques

peuvent être extrêmement fertiles et produire un savoir à la fois original et nécessaire dans la conjoncture actuelle.

Frédéric GLORANT mentionne un dernier changement, qui tient au fait que le CIENS dispose désormais de ses locaux sur le campus d'Ulm, avec deux bureaux situés au pôle ressources Lettres dans le couloir jaune. Ce dispositif assure une grande fluidité de gestion, et il voudrait saluer ici le travail d'Annabelle MILLEVILLE qui a, en quelques mois, déjà rendu de grands services au centre, avec le soutien de Manon LABOURIE. Toutes ces évolutions ont été accompagnées et permises par la direction de l'École, et Frédéric GLORANT en remercie à nouveau Frédéric WORMS, ainsi qu'Emmanuel BASSET, pour leurs conseils et leur soutien déterminé.

Frédéric GLORANT se propose ensuite de présenter l'offre pédagogique du CIENS. Il est prévu au premier semestre quatre enseignements généraux et d'introduction, chacun d'une durée de 24 heures :

- Pourquoi la dissuasion ? Introduction aux questions stratégiques ;
- Histoire de la dissuasion nucléaire ;
- Théorie et sociologie politique des relations internationales ;
- Art, culture et guerre.

Pour le second semestre, il est prévu un panel de six enseignements un peu plus spécialisés, d'une durée de 12 heures chacun :

- deux cours dédiés aux nouveaux espaces de la conflictualité, le cyber et l'espace exo-atmosphérique ;
- deux cours dédiés à des thématiques classiques qui sont revisitées : le contrôle des armements et désarmement et les fondements de la stratégie ;
- deux séminaires de recherche, l'un en histoire, intitulé « Trajectoires nucléaires européennes », et l'autre en sciences politiques, sur les implications stratégiques de l'intelligence artificielle.

D'autre part, le CIENS vient d'organiser une PSL Week, dédiée aux grands enjeux nucléaires et stratégiques contemporains, qui a été validée par une vingtaine d'étudiants venus d'horizons variés, avec une attention particulière portée à la situation en Ukraine. Toute cette offre pédagogique a vocation à se structurer en une mineure dès la rentrée prochaine, qui sera validable dans le cadre du diplôme de l'ENS. L'intitulé, encore provisoire, est « Relations internationales et enjeux stratégiques contemporains ».

Pour ce qui concerne les activités de recherche, Frédéric GLORANT indique que le CIENS a organisé les 30 et 31 janvier un colloque dédié à Pierre HASSNER, en coopération étroite avec le département de philosophie et Perrine SIMON-NAHUM, en particulier. Il visait à rendre hommage à la pensée et à l'œuvre de Pierre HASSNER et à aborder les enjeux stratégiques actuels, au prisme de sa pensée. Les interventions prononcées à cette occasion seront mises en ligne sur le site Savoirs ENS et feront l'objet d'une publication. Ce colloque a donné lieu au lancement par Frédéric WORMS d'un cycle de conférences, les *Pierre Hassner Lectures*, qui ne lui sont pas consacrées mais se tiennent sous son patronage intellectuel.

Frédéric GLORANT annonce également que le CIENS est en train de finaliser un programme de recherche structurée, qui doit être présenté à son conseil d'orientation stratégique. Celui-ci se

réunira pour la première fois jeudi prochain. Composé d'universitaires extérieurs à l'ENS et à PSL, il conseillera le centre sur ce programme, articulé autour des trois axes suivants :

- Europe et dissuasion nucléaire ;
- Savoir stratégique entre académie et expertise ;
- Nouvelles conflictualités et avenir de la dissuasion.

Frédéric GLORiant ajoute qu'en février dernier, les deux post-doctorants du CIENS ont déposé un dossier de candidature pour les bourses post-doctorales de l'ANR Access ERC. Le centre essaie par là même de diversifier les sources de financement et d'accroître son périmètre.

Enfin, Frédéric GLORiant souligne que cette présentation intervient à point nommé, car le CIENS a une triple échéance à très court terme. Il organise jeudi une soirée de lancement autour de la thématique Russie-Ukraine, qui aura lieu dans la salle historique de la bibliothèque des Lettres. Elle donnera l'occasion de présenter le CIENS dans sa nouvelle configuration et sera centrée sur une table ronde autour de la dimension nucléaire de l'actuelle guerre en Ukraine, avec :

- Kristin VEN BRUUSGAARD, analyste, actuellement directrice de la Norwegian Intelligence School ;
- Elsa VIDAL, journaliste à RFI ;
- Corentin BRUSTLEIN, qui travaille à la DGRIS et représentera les partenaires du CIENS.

Cette soirée de lancement s'inscrit dans un cycle Russie-Ukraine, qui comprendra deux autres conférences. Le 19 mars, une historienne ukrainienne, Mariana BUDJERYN, interviendra sur le désarmement nucléaire de l'Ukraine dans les années ayant suivi l'indépendance en 1991. Rose GOTTEMOELLER, diplomate américaine de haut rang, qui a négocié le dernier accord de désarmement signé avec la Russie, New Start, en 2010-2011, interviendra le 26 mars.

Avant de conclure cette présentation, Frédéric GLORiant souhaite souligner que les différents membres de l'équipe du CIENS ont à cœur de l'ancrer le plus possible dans la vie de l'École, en articulation avec ses départements. Il a pris contact avec plusieurs d'entre eux (histoire, géographie, sciences sociales, philosophie, informatique) et les remercie de leur accueil positif. Il continuera de le faire dans les mois qui viennent. En outre, le CIENS réunira au printemps, pour la première fois, son second organe de gouvernance, le comité de pilotage scientifique et pédagogique, composé de représentants des départements intéressés par ses activités. Il le conseillera également sur la dimension pédagogique et scientifique de ses activités, avec toujours cet objectif d'ancrer le CIENS dans la vie de l'École.

**Jean-Yves MÉRINDOL** s'enquiert des éventuelles relations du CIENS avec des structures s'intéressant à des sujets stratégiques sur la place parisienne et au-delà. Par ailleurs, il souhaite savoir si dans le cadre de PSL, le centre dispose de moyens d'intéresser dépassant ceux présentés à l'instant et centrés en grande partie sur l'ENS.

En ce qui concerne les relations avec d'autres instituts ou établissements s'intéressant à ces enjeux, **Frédéric GLORiant** précise qu'au plan des enseignements, le CIENS a conclu un certain nombre d'accords de mutualisation de cours, par exemple avec l'INALCO, Paris II, ou le master *Peace Studies* de Dauphine. Ces formations ouvertes à des étudiants extérieurs à l'ENS permettent à des normaliens d'y suivre des cours.

En réponse à la question sur le fait d'atteindre les autres établissements membres de PSL, Frédéric GLORIANI explique que le CIENS va essayer de développer le dispositif des PSL Week. Celle qui vient de s'achever a attiré un certain nombre d'étudiants de l'École des Mines ou en management. Il s'efforcera donc de profiter à fond de cette possibilité, en organisant deux PSL Weeks l'année prochaine. La première, prévue en novembre, serait dédiée au nouveau domaine de conflictualité cyberspace, qui suscite une forte demande. En outre, le CIENS s'efforce d'approfondir le lien avec le master *Peace Studies*, en accroissant le périmètre des mutualisations.

**Marc CRÉPON** s'enquiert d'éventuels liens du CIENS avec le *Grand Continent*, ainsi que de leur nature, et souhaite savoir s'il existe entre eux une collaboration ou une rivalité. En effet, pendant très longtemps le *Grand Continent* a un peu accaparé ces différents sujets de réflexion au sein de l'École.

**Frédéric GLORIANI** indique que l'un des quatre enseignants-chercheurs permanents du CIENS, Pierre RAMOND, est un doctorant et membre fondateur du *Grand Continent*. Le centre a un lien assez fluide avec ce dernier par son biais. Il importe de noter que le CIENS se positionne de manière assez différente, car son ambition n'est pas du tout d'être un think tank ou d'écrire des documents de prescription politique, ou *policy papers*, mais plutôt de conduire une recherche fondamentale en histoire et en sciences politiques.

Par ailleurs, le CIENS n'est pas du tout sur le rythme de *Grand continent* dans sa temporalité de travail et d'approche des problèmes. Cette revue fonctionne sur un rythme médiatique de réponse aux questions qui peuvent se poser sur un tempo soutenu. Le CIENS est beaucoup plus lent, suivant le tempo de la recherche. Toute la difficulté est qu'il cherche à avoir, malgré tout, une pertinence pour le monde de la décision. C'est la ligne de crête à tenir.

**Jean KHALFA** demande si le CIENS ne pourrait pas servir aussi de conseil sur des questions de fond, comme les armements nucléaires, pour pouvoir par ailleurs financer des doctorants ou des recherches.

**Frédéric GLORIANI** comprend que Jean KHALFA a à l'esprit la façon dont le système va se développer à l'avenir pour pouvoir diriger des recherches.

**Jean KHALFA** précise qu'il ne s'agit pas nécessairement pour le centre de devenir un cabinet de conseil, mais peut-être de fonctionner de cette façon dans certains domaines, sur des points particuliers, pour obtenir davantage de budgets de recherche.

**Frédéric GLORIANI** pense que la manière de trouver de nouveaux financements constitue un axe de réflexion qu'il faudra approfondir. Dans la phase actuelle, il est clair que le premier objectif du centre est d'asseoir sa légitimité en termes de recherche, et c'est fondamental. Il a commencé à discuter avec Mélanie ROSSELET d'une modalité qui pourrait permettre d'obtenir d'autres sources de financement, à savoir offrir des formations, par exemple à des diplomates qui ne sont pas connaisseurs des questions stratégiques. Le centre propose des cours assez pionniers, notamment sur l'espace ou le cyber, pour lesquels il y a une forte demande dans le monde de la pratique. Cela pourrait être un créneau à développer pour bénéficier de nouveaux fonds.

**Anne BOUVEROT** relève que les réponses de Frédéric GLORIANI sont extrêmement posées et diplomatiques, ce qui rejoint tout à fait l'esprit du centre.

**Johanne LEBRUN THAURONT** note que le statut des membres du CIENS, avec Frédéric GLORIANI, qui a été élu pour trois ans, deux post-doctorants et un doctorant, paraît relativement temporaire pour quelque chose de permanent. Aussi, elle s'enquiert des perspectives de stabilisation en termes de postes d'enseignant-chercheur, par exemple.

**Frédéric GLORIAN** explique que le CIENS s'inscrit dans une temporalité de trois ans renouvelables, ce qui est déjà un énorme progrès par rapport à la précédente, qui était d'un an, avec chaque année une signature de convention et une reddition de comptes au plan financier. De ce point de vue, le centre a déjà largement progressé. Il y aura peut-être, à terme, un poste fixe de maître de conférences ou de professeur d'université. Le CIENS demeure pour l'instant dans cette temporalité de moyen terme et le défi est de convaincre, avec le travail de cette équipe, les trois partenaires de poursuivre l'aventure dans deux ans et demi. Frédéric GLORIAN a le sentiment d'une forte volonté de leur côté et a bon espoir d'y parvenir avec son équipe. Elle a donc potentiellement six ans devant elle, et il espère que cela pourra déboucher par la suite sur un statut plus pérenne, car le CIENS a toute sa place dans l'École.

Au nom de tout le conseil d'administration, **Anne BOUVEROT** remercie et félicite Frédéric GLORIAN pour cette présentation.

*Applaudissements.*

**Frédéric WORMS** remercie Frédéric GLORIAN pour sa présentation très complète et passionnante.

*Frédéric GLORIAN quitte la séance à 12 h 51.*

## **VI. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique**

**Anne BOUVEROT** propose que ce point, inscrit pour information, soit considéré comme lu et traité à la prochaine séance, afin que le conseil d'administration ait le temps d'examiner le reste de l'ordre du jour.

## **VII. Points scolarité**

### **1. Exonération des droits d'inscription année 2023-2024 pour les doctorantes et les doctorants soutenant avant fin mars 2024 (vote)**

**Myriam FADEL** rappelle que la direction soumet désormais chaque année au conseil d'administration cette exonération des droits d'inscription pour les doctorantes et les doctorants soutenant avant fin mars. Initialement, elle avait été accordée suite à la crise Covid. Il est proposé de la maintenir, jusqu'à ce que celles et ceux qui préparent leur thèse puissent la soutenir. Elle concerne 20 personnes en 2024.

**Anne BOUVEROT** remarque que ce point est assez consensuel, et propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'exonération des droits d'inscription année 2023-2024 pour les doctorantes et les doctorants soutenant avant fin mars 2024.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

### **2. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2024 (vote)**

**Myriam FADEL** précise qu'il s'agit pour le conseil d'administration de se prononcer sur le nombre de places ouvertes à la promotion des normaliens étudiants. 140 sont proposées cette année, contre 142 en 2023, 138 en 2022 et 139 en 2021. Sans cette délibération nécessaire, l'École ne pourrait pas ouvrir ces places au concours.

**Nicolas CASTOLDI** souhaite savoir comment se construisent ces volumes dans la discussion avec les tutelles, notamment s'ils sont établis de manière pluriannuelle.

**Frédéric WORMS** précise que cette question est totalement à la main de l'École. Il ne s'agit pas de postes dans un concours de classes préparatoires, avec des financements pérennes de masse salariale. L'ENS a formalisé ces places dans ses concours, pour que ce soit construit exactement comme dans les autres, avec des *numerus clausus* votés. Il est très important de fixer ces volumes. Par ailleurs, il rappelle qu'il est également prévu 10 places dans chaque concours de sélection internationale. En outre, certaines des places des concours étudiants sont financées, s'agissant par exemple de médecine-humanités, médecine-sciences ou de l'EUR Front-Cog, où les étudiants s'inscrivent dans le cadre d'un PHD-track. Il existe également une bourse olympique, financée par la fondation, pour des étudiants ayant remporté une olympiade de mathématiques. L'ENS fait tout son possible pour financer, et n'a pas besoin du ministère, peut-être malheureusement. Si celui-ci voulait contrôler ces places en les finançant, Frédéric WORMS n'y serait pas opposé.

En l'absence d'autres questions, **Anne BOUVEROT** propose de soumettre ce point au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2024.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

### **3. Exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2024-2025 (vote)**

**Myriam FADEL** rappelle que le conseil d'administration se prononce chaque année sur les modalités d'exonération des droits d'inscription. Le dossier transmis sur ce point est le même que celui de l'année dernière. Seules les dates ont été modifiées, la réglementation imposant certaines exonérations, en faveur notamment des boursiers ou des pupilles de la Nation. Il existe une possibilité de porter une appréciation, qui fait l'objet d'une commission constituée au sein de l'École et chargée d'analyser les situations. Sa composition est précisée dans la note de présentation. Il est surtout nécessaire d'être transparent sur le cadre d'appréciation et les critères, en explicitant la façon dont les demandes sont étudiées, pour ce qui concerne le diplôme, le master, la préparation à l'agrégation ou le doctorat.

Par ailleurs, la part des droits d'inscription affectée au service de documentation de l'École est fixée dans ce cadre, à 34 €.

En l'absence de questions, **Anne BOUVEROT** soumet la délibération au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2024-2025.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

## **VIII. Questions diverses**

### **1. Les entrées et sorties au 45 rue d'ULM et le paiement échelonné des droits d'inscription**

**Anne BOUVEROT** rappelle que le point relatif aux entrées et sorties a déjà été traité, mais les membres du conseil d'administration pourront s'exprimer sur ce sujet, s'ils le souhaitent. Un deuxième point porte sur le paiement échelonné des droits d'inscription.

**Edwin COLLARD** indique qu'il n'a pas entendu les interventions sur les entrées et sorties au 45 rue d'Ulm, n'ayant rejoint la séance qu'à 10 h 30.

**Frédéric WORMS** précise qu'il a répété ce qu'il avait indiqué en réunion préparatoire.

**Edwin COLLARD** explique qu'il a demandé l'ajout de ce point pour faire part d'un agacement très conséquent, de la part notamment des internes, face aux nouvelles conditions d'accès, qui donnent aussi une image assez préjudiciable de l'École. Les grilles à l'entrée, que beaucoup appellent des bétailières, semblent une matérialisation d'un repli sur soi peu favorable à cette dernière. Le plus important tient au fait que ces mesures sont très lourdes au quotidien pour les personnes qui vivent à l'ENS, qui est leur maison, et ne permettent pas en réalité d'éviter des incidents. Si une personne veut entrer avec un objet dangereux, les contrôles actuels, même renforcés, ne permettront pas de l'empêcher, à moins d'installer une grille comme dans les aéroports, ce qui n'est pas envisageable. Aussi Edwin COLLARD aimerait qu'une réflexion soit menée sur d'autres conditions d'accès.

Par ailleurs, Edwin COLLARD souhaite obtenir confirmation de la possibilité, à partir de la prochaine rentrée, de payer en plusieurs fois les frais d'inscription, comme c'est le cas dans des universités comme la Sorbonne, un unique versement étant difficile pour nombre d'étudiants, dont le budget au mois de septembre est souvent très serré.

**Myriam FADEL** confirme cette possibilité. L'administration a vérifié le cadre réglementaire, qui est tout à fait ouvert, et la direction peut y adhérer. Elle doit simplement prendre l'attache de son prestataire, l'opérateur de carte bleue Paybox, qui s'occupe du restaurant et de l'hébergement, pour vérifier s'il accepte ce dispositif, car l'École ne souhaite pas gérer les avances sur droits d'inscription. Si la réponse, qui devrait intervenir dans quelques semaines, est positive, la mesure sera effective à la rentrée prochaine.

**Frédéric WORMS** ne souhaite pas reprendre son explication sur les conditions d'accès, que la plupart des administrateurs ont entendue. Néanmoins, il souhaite réitérer que la direction est très consciente des enjeux pratiques et symboliques. Il a entendu que certains appelaient les grilles « Guantanamo » ou « Alcatraz ». Elles seront de toute façon enlevées, et il en a déjà expliqué la raison, ainsi que l'importance d'un accès fluide. Même si cela ne dissuadera malheureusement jamais totalement les intrusions malveillantes, la responsabilité de l'École est engagée dans cette démarche. La direction est également consciente de la situation des internes. En dehors des heures ouvrables, l'entrée et la sortie se font par le 45. Ce point sera réabordé quand l'administration aura une vue très claire sur les projets immobiliers de fond de l'établissement.

## 2. Enquête sur le bien-être et les conditions de travail des doctorants et doctorantes

**Johanne LEBRUN THAURONT** remercie la présidente de lui donner l'occasion de présenter les résultats de cette enquête. Elle a été réalisée par quatre doctorantes et doctorants de l'École, dont elle-même, suite à une enquête similaire menée au département de chimie et que Nicolas CHÉRON avait évoquée devant le conseil d'administration l'an dernier. Ses objectifs visaient à faire le point sur la situation des doctorants et doctorantes à l'ENS, d'identifier les sources de problèmes et de proposer des actions visant à améliorer la situation. Les répondants sont au nombre de 154, répartis de façon assez homogène entre hommes et femmes et par année de thèse, mais très inégalement entre les disciplines, puisque seules 29 réponses ont été reçues en lettres, malgré une communication ciblée.

Globalement, moins de 15 % des doctorants et doctorantes indiquent aller mal. Toutefois, cette appréciation générale cache une situation qui peut être un peu plus négative, puisque 57 % des répondants indiquent se sentir tout le temps ou souvent préoccupés ou anxieux. S'agissant des difficultés rencontrées lors de la thèse, la première mise en avant concerne le manque de temps ou

sa gestion, suivi de la communication avec l'encadrement et des problèmes d'ordre matériel. La question de la temporalité étant peut-être moins actionnable par l'École, Johanne LEBRUN THAURONT a décidé de présenter les résultats sur les deux derniers points.

Il convient de noter la plus grande proportion de femmes et de personnes non binaires qui se disent insatisfaites de l'encadrement de leur thèse. Elle atteint 20 %, contre 9 % chez les hommes et de l'ordre de 15 % globalement. Les raisons peuvent être diverses, notamment un manque de communication ou de soutien de la part de l'encadrant et des questions détaillées ont été posées sur ces éléments. Toutefois, les raisons sont parfois plus graves. Ainsi, il a été demandé quelles sont les personnes impliquées en cas de situation interpersonnelle grave (dénigrement, pression excessive, harcèlement moral ou sexuel, discrimination, etc.) et la majorité des répondants indique qu'il s'agit de leurs encadrantes ou encadrants de thèse, devant leurs pairs, que ce soit des stagiaires, d'autres doctorants ou post-doctorants.

En ce qui concerne l'aspect matériel, il est noté, sans surprise, la très forte disparité entre l'école Lettres et l'école Sciences. Parmi les répondants de la première, la moitié indique ne pas être financée sur l'année en cours, et aucun pour la seconde. Cela a un impact sur le ressenti de l'ensemble des dimensions de la thèse, avec la part que prend la nécessité de subvenir à ses besoins dans l'utilité d'effectuer des missions complémentaires, lesquelles sont prévues dans les contrats et rémunérées en plus de la rémunération principale de thèse. Cette question a été posée suite à une interrogation de Frédéric WORMS, pour savoir si les doctorants et doctorantes trouvent que les missions complémentaires, notamment les enseignements qu'ils effectuent dans ce cadre, sont utiles à leur thèse. Finalement, ce n'est pas tant le cas et s'ils considèrent qu'elles sont utiles, c'est plutôt un investissement sur leur avenir, s'ils visent à devenir maîtres de conférences ou professeurs, afin d'engranger des expériences d'enseignement.

Concernant l'avenir des doctorants et doctorantes, une part assez importante des répondants n'est pas confiante et ne se sent pas suffisamment informée sur l'après-thèse. À cet égard, l'information et l'accompagnement pourraient représenter un levier d'action pour améliorer la situation de ces populations.

Johanne LEBRUN THAURONT précise que bien d'autres questions ont été posées et un rapport détaillé sera produit, qui reprendra l'ensemble des résultats. Ceux-ci pourront être communiqués aux membres du conseil d'administration, s'ils le souhaitent. Ils seront également présentés et discutés avec les autres représentants des doctorants et doctorantes dans les conseils de laboratoires, d'ED, afin de recueillir leurs avis sur les actions qui pourraient être mises en place. Pour l'instant, il ressort qu'on ne pourra se passer d'un travail sur et avec les encadrantes et encadrants de thèse.

**Frédéric WORMS** remercie Johanne LEBRUN THAURONT d'avoir avancé, en lien avec l'École, sur ce sujet, auquel la direction est très attentive. Elle est tout à fait disponible pour aider à affiner encore le diagnostic et à apporter des réponses, y compris avec PSL, avec qui cette question sera à nouveau abordée.

**Anne CHRISTOPHE** convient de la nécessité d'un travail avec les encadrantes et encadrants de thèse. De nombreuses discussions ont lieu sur la façon de le mettre en place. Ainsi, un retour a été reçu assez récemment sur une formation pour les encadrantes et encadrants de l'ED 540 et de l'ED PIF en physique. Ceux qui l'ont suivie en étaient très contents. Mais elle a été organisée sur la base du volontariat et en général, les participants sont alors déjà sensibilisés et ne sont probablement pas ceux qui en ont le plus besoin. Ce ne sont peut-être pas ceux dont 20 doctorants et doctorantes se sont plaints.

Cela pose la question de savoir comme les forcer, et du degré. Si des encadrants rendent malheureux leurs doctorants de manière répétée, cela relève de dispositifs que Myriam FADEL peut mettre en place, en termes d'enquêtes internes notamment. Entre ceux qui sont déjà mobilisés et

iront volontairement vers des formations, d'une part, et ceux qui relèvent du disciplinaire, d'autre part, il existe une certaine zone, où l'établissement a un peu moins de prise. Il se peut que ces personnes ne fassent simplement pas très attention et ne se rendent pas compte que lorsqu'elles envoient des mails le dimanche par exemple, cela force leur doctorant. Il peut s'agir d'aspects assez simples et la direction ne sait pas très bien comment les solliciter.

Frédéric WORMS avait suggéré d'imposer une telle formation aux personnes qui passent leur HDR. L'École réfléchit ainsi à différents processus, sachant que l'intervenant qui a assuré la formation mentionnée précédemment a mis en garde sur le fait qu'elle se passerait moins bien, si elle était rendue obligatoire, car il recourt beaucoup à des jeux de rôles. Lorsque les personnes sont motivées, tout le monde est ravi à l'issue de la session. Mais si elles sont forcées d'être présentes, elles resteront assises dans le fond de la salle et cela risque de plomber toute la formation.

Aussi, Anne CHRISTOPHE serait heureuse de discuter de ces nombreux problèmes avec les initiateurs de l'enquête.

**Valérie THEIS** remercie Johanne LEBRUN THAURONT pour ce travail et serait très intéressée par les résultats plus complets. Leur diffusion dans les écoles doctorales en Lettres sera très utile, car elle pourra peut-être inciter leurs doctorants et doctorantes à répondre un peu plus à l'avenir. Le SRH a également lancé une enquête sur le bien-être au travail et pour l'instant, cette population y répond très peu. Le service a essayé de la relancer dans tous les départements et les unités de recherche.

Valérie THEIS se dit frappée par la part de 46 % de thèses non financées en lettres. Cette donnée est tout même à nuancer car liée à la différence de durée. En effet, au démarrage des thèses en lettres et SHS, les trois quarts sont financés. Cependant, elles durent plus longtemps et ne le sont plus au bout de trois ans d'allocation. C'est une préoccupation et cela rend les fins de thèse assez difficiles, puisque cela oblige les doctorants à rechercher des petits boulots en parallèle. Certains collègues pensent qu'il ne faudrait pas prendre en thèse des personnes sans financement, ce qui est déjà le cas en sciences. Il faudrait tenir ce débat, mais pour sa part, Valérie THEIS n'y est pas complètement favorable, estimant opportun qu'une marge d'appréciation soit maintenue. Les personnes ne disposant pas de financement doivent pouvoir faire de la recherche. Toutefois, il est vrai que les conditions de travail ne sont pas les mêmes en SHS et en sciences.

**Johanne LEBRUN THAURONT** précise que la proportion de ceux ayant indiqué n'avoir pas du tout été financés est assez faible. L'essentiel concerne ceux qui, à l'heure actuelle, n'ont plus de financement mais en avaient tout de même obtenu un au démarrage. Par ailleurs, les pourcentages indiqués se rapportent aux 29 réponses reçues, et elle ignore les chiffres à l'échelle de l'école Lettres.

**Marc CRÉPON** note que le conseil d'administration a bouclé la boucle, car cette situation pose l'enjeu des bourses de 4<sup>e</sup> année.

**Frédérique FLECK** s'enquiert de la possibilité d'élaborer une charte sur la façon dont un directeur ou un encadrant de thèse doit se conduire, et de la faire signer par toute personne concernée. Il faudrait peut-être un cadre plus précis et détaillé que celui fixé au niveau national, pour déterminer et lister les conduites à problèmes récurrentes, car les personnes ne comprennent pas nécessairement que telle ou telle petite pratique pose un problème.

**Frédéric WORMS** entend cette suggestion. Intuitivement, il lui semble qu'en inscrivant un étudiant en thèse, on doit signer une charte. En tout cas, des documents nationaux existent et s'il faut les compléter par d'autres qui ressortiraient des enquêtes, il en est d'accord.

**Nicolas CHÉRON** remercie Johanne LEBRUN THAURONT pour le travail accompli sur cette enquête. Il y voit un défaut : il existe maintenant une ligne de base et on connaît les chiffres. On peut donc la relancer dans un an ou deux et voir si ceux-ci ont évolué.

**Frédéric WORMS** estime qu'il s'agit d'une qualité.

**Nicolas CHÉRON** l'entend, mais cela entraîne une responsabilité pour la direction. Par ailleurs, il ne faudrait surtout pas que les deux acteurs, à savoir l'ENS, qui est l'employeur, et l'école doctorale, se rejettent la balle en matière de responsabilité. Chacun peut et doit agir.

**Marc CRÉPON** observe que ces problèmes d'encadrement de thèse sont de deux ordres, soit du harcèlement, dont les formes sont prévues par les textes, soit de la souffrance exprimée par des doctorants, qui est beaucoup moins facile à contrôler. Par exemple, si un encadrant est aux abonnés absents, ils peuvent se sentir complètement abandonnés, livrés à eux-mêmes, pas lus par leur directeur ou directrice de thèse, pas engagés à participer à des colloques, etc. Le degré d'attention et de présence d'un encadrant auprès des doctorants est beaucoup plus difficile à normer.

Un troisième type de problèmes se pose, à savoir quand s'arrête l'encadrement, si c'est au jour de la soutenance, une fois remplie la mission, ou s'il y a dans le fond une responsabilité de poursuivre le travail avec les doctorants, pour rendre possible ce qui est infiniment plus compliqué en SHS que dans le reste des disciplines : l'insertion dans la vie professionnelle. Les souffrances exprimées sont de ces trois ordres et Marc CRÉPON parierait assez volontiers que celles de la deuxième et de la troisième catégorie sont beaucoup plus répandues et prégnantes.

**Carole AIMÉ** revient sur la formation des encadrants. Elle était obligatoire pour passer l'HDR et se déroulait sur deux jours. Même les personnes qui venaient à reculons finissaient par travailler au bout d'un moment.

**Anne BOUVEROT** pense qu'il est difficile de reculer pendant deux jours.

**Frédéric WORMS** note que même à reculons, on finit par y arriver.

**Johanne LEBRUN THAURONT** reprendra avec plaisir cette enquête ultérieurement, comme cela a été suggéré. Elle transmettra toutes les questions telles qu'elles ont été posées. Par ailleurs, les initiateurs se sont engagés auprès des répondants, en sollicitant leur accord, à supprimer les données individuelles au plus tard le 31 juillet. D'ici là, ils auront extrait tous les pourcentages.

S'agissant des encadrants aux abonnés absents, la question a été posée de la fréquence des échanges avec eux et 11 % ont répondu « quelques fois par an ». Concernant le degré d'insatisfaction sur ce point, certains pouvant trouver qu'ils échangent trop souvent, 16 % ont indiqué qu'ils n'en étaient pas trop ou pas du tout satisfaits. Et ce pourcentage est beaucoup plus élevé en lettres qu'en sciences.

S'agissant de la charte, **Jean KHALFA** suggère de s'enquérir des pratiques des universités étrangères. Pour ce qui le concerne, il a l'habitude de signer un document l'engageant à voir l'étudiant une fois par mois. Concernant les petits détails, comme le comportement des personnes qui écrivent à 3 heures du matin, il suffit d'ajouter un message automatique indiquant que le destinataire n'est pas obligé de répondre en dehors des heures de travail.

**Anne BOUVEROT** pense que ce sont de bonnes suggestions. Avant de lever la séance, elle attire l'attention sur les dates et les heures des prochaines séances pour 2024, et remercie les membres du conseil d'administration pour leur participation.

*La séance est levée à 13 h 18.*